

AR Police

LE MAG

**UNITÉ SGP
POLICE
FSMi FO
MAJORITAIRE**

#33

Jan-Fév-Mars 2020



24

MILIPOL 2019

Salon en demi-teinte pour la police

18

Pilote de Drone
Spécialité d'avenir

20

Difficultés de
recrutement à la DGSJ

38

Amine FEDDAL
Boxe Française

PATS

Améliorer les conditions
de travail des personnels

26



UNITÉ SGP
POLICE
FSM FÜ

PROTÉGER
&
SERVIR

- 4 MOT D'YVES LEFEBVRE**
Attention monsieur le Ministre, la maison Police brule
- 6 ZOOM SUR**
Clémence HOUDIAVOKA Journaliste à Sud Radio
- 8 LA COLONNE**
Écho des Régions
- 14 ACTION SYNDICALE**
Congés Bonifiés
- 18 REPORTAGE**
Pilote de Drone
- 20 ACTION SYNDICALE**
Difficultés de Recrutement à la DGSJ
- 22 ACTION SYNDICALE**
Travailler pour que cela ne se reproduise plus
- 23 ACTION SYNDICALE**
Legionellose au CRF de Draveil
- 24 REPORTAGE**
Milipol 2019 - Salon en Demi-Teinte pour la Police
- 26 ACTION PATS**
Objectif : Améliorer les Conditions de Travail
- 30 ACTION PATS**
Coupe du Monde Féminine 2019 côté PATS Zone Ouest
- 33 ACTION ADS**
ADS - Pourquoi se Syndiquer ?
- 34 INFORMATION**
La Trésorerie Nationale : Une Équipe Motivée
- 37 VOS DROITS**
Le Droit de Visite et d'Hébergement des Grands-Parents
- 38 LE SPORTIF**
Amine FEDDAL : Boxe Française
- 40 LE COIN LECTURE**
Vanessa LAFERRIÈRE - Concentre-toi et Respire
- 41 ACTION SYNDICALE**
Hausse des Salaires pour le CEA en 2020



Pour contacter la rédaction :

journal@unitesgppolice.fr

Directeur de publication : Yves Lefebvre

Rédacteur en chef : Paul Le Guennic

Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti

Comité de rédaction : Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac, Yohann Foissier, Linda Kebbab, Christophe Skrzypczyk

Crédit photos : 123RF, AFP Forum, DGP-N-SICoP, Paul Le Guennic, Carlo Conti, Pierre Péjac, Pascal Bourgeois

Imprimerie : Pure Impression, 451 rue de la Mourre, 34130 Mauguio

UNITÉ SGP POLICE-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet

ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 35.000 exemplaires



En décembre 2018, devant l'action et la mobilisation des policiers et sous la pression des organisations syndicales représentatives, le Ministre de l'Intérieur avait été contraint d'ouvrir des négociations immédiates.

Après de longues et difficiles négociations, les trois syndicats représentatifs du CEA, signaient TOUS le 19 décembre, un protocole dont vous connaissez les contours :

- ➡ **Revalorisation de l'allocation de maîtrise de 40 € par mois au 1^{er} janvier 2019,**
- ➡ **Augmentation de l'ISSP de 0,5 point au 1^{er} janvier 2019 en plus de ceux déjà prévu,**
- ➡ **La revalorisation de l'allocation de maîtrise de 30 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2019**
- ➡ **La revalorisation de l'allocation de maîtrise de 30 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2020**

Si nous avions accepté une négociation dédiée au chantier de l'organisation du temps de travail dans la police nationale, aux heures supplémentaires (stock et flux), et à la fidélisation fonctionnelle ou territoriale des policiers, dans la perspective d'une transformation en profondeur, **cela devait se faire dans l'objectif d'améliorations de travail pour tous les agents du Ministère de l'Intérieur.**

Et depuis ?

OUI, des négociations, de nombreuses réunions de travail, toujours plus de discussion pour que faire ?

OUI, de grands projets sont en cours et une véritable transformation de la police devrait voir le jour mais cela ne doit pas se faire sur le dos des policiers par quelques hiérarques bien installés dans leurs fauteuils dorés.

Nous vous l'avons dit, la police va mal et pour l'instant, ils n'ont de cesse d'aggraver ce mal.

NON, nous ne laisserons pas faire.

Vu le manque de réponse sur des choses simples comme l'étui de cuisse, le gilet pare-balles tactique apparent, l'apposition de mot « Police » sur les cartes professionnelles des PATS, comment espérer avoir des réponses concrètes sur des sujets importants comme les heures supplémentaires ou la réforme des retraites ?

Un peu de bon sens et de préoccupations pour les personnels semblent manquer à cette direction générale et, ce n'est pas faute de les avoir prévenu.

Au lieu de cela, ils ont fait le choix de mépriser les attentes des policiers et des PATS, pour finir par détruire petit à petit le peu de confiance qu'il pouvait rester.

Non seulement, cette direction générale a été incapable de répondre à des demandes simples et peu coûteuses mais elle a accentué ce sentiment de mépris par des décisions et des situations iniques.

Tout cela aggravé par la volonté du gouvernement d'engager une réforme des retraites dans laquelle le policier serait encore une fois oublié, même si depuis, sous notre pression, votre mobilisation et aussi celle de la rue, au moment où j'écris ces lignes, quelques discussions seraient ouvertes.

Oui, Monsieur le Ministre, nous recevons bien vos courriers et, comme nous vous l'avons toujours dit, pour UNITÉ SGP POLICE – FSMI – FO, la situation est claire et sans ambiguïté, c'est :

- ➔ **Maintien du statut spécial**
- ➔ **Maintien de la bonification**
- ➔ **Maintien des 6 derniers mois**
- ➔ **Retrait de l'aspect missionnel**

Nous sommes CONTRE cette réforme des retraites préjudiciables à tous les agents et encore plus aux policiers.

Réformer la retraite des policiers, amoindrir leur pouvoir d'achat, voilà ce à quoi nous avons droit.

Policier n'est pas un métier comme un autre.

Demandez aux agents qui ont reçus des menaces à leur rencontre et celle de leur famille, jusqu'à des menaces de mort, par courrier à leur domicile, s'ils exercent un métier comme un autre.

Demandez à ceux qui font l'objet de guet-apens pendant et hors service s'ils exercent un métier comme un autre.

Alors, avant de légiférer réfléchissez bien à tout cela car, à force de jouer avec le feu, on se brûle...

Allez-vous aussi, dans votre réforme des régimes spéciaux, envisager de revenir sur les nombreux avantages des députés et sénateurs et de leurs régimes de retraite pour le moins avantageux ?

Ils encourent pourtant beaucoup moins de risques que les policiers.

D'ailleurs, pour en revenir aux courriers, si nous recevons bien les vôtres et ceux de la DGPN, les nôtres doivent se perdre dans les méandres du Ministère car nous n'enregistrons que peu de réponses écrites....

Alors, oui, comme je l'ai dit, il y avait des choses simples à faire mais, au lieu de ça, le Ministère a préféré jouer aux « apprentis sorciers ».

Réforme des cycles de travail avec des vacances inadaptées pour de nombreux services, projet de réforme de l'OPJ qui là encore, va à l'encontre des intérêts de nos collègues, manque de visibilité et d'ambition pour les PATS (création du concours AAP2 vers AAP1, ouverture des permutations par exemple), indemnité des montagnards, des BRI, etc... et combien d'autres choses encore...

Cette sorte de mépris ou de dédain engendré envers les personnels, ne peut plus durer.

C'est pourquoi, dès début décembre, devant le non-paiement des heures dues pour plusieurs dizaines de « Nuiteux » et la volonté de mise en place d'un cycle de travail inadapté, **nous enclenchons un mouvement de protestation.**

Le mutisme du gouvernement et le manque de réponse à nos revendications **nous conduisaient à l'étendre à l'ensemble des services de jour dès le 5 décembre 2019.**

À l'heure où j'écris ces quelques lignes, je ne sais encore où nous en serons mais, une chose est sûre, nous porterons la parole des Gradés, Gardiens de la Paix, ADS et PATS, et nous ne lâcherons rien, vous pouvez compter sur moi, mon adjoint et sur toute l'équipe d'UNITÉ SGP POLICE.

Et, au risque de me répéter, je vous le redis, cette réforme des retraites nous n'en voulons pas et :

Nous exigeons le maintien du régime de retraite particulier des policiers.

Nous ne lâcherons RIEN !

Yves LEFEBVRE



ALERTE : LES 3 PILIERS DE NOTRE SOCIÉTÉ S'EFFONDRENT !

Le nombre de nos collègues qui mettent fin à leurs jours est insupportable. Cette situation est dramatique, et rien ne semble annoncer d'amélioration.

Si comme toujours, l'Administration, après quelques effets d'annonces, semble avoir mis ce douloureux dossier au placard, UNITÉ SGP POLICE ne compte pas baisser les bras.

Tout en cherchant à identifier et lutter contre les facteurs de souffrance de nos collègues, nous nous évertuons à alerter, nos décideurs mais également l'opinion publique de notre effroyable situation. C'est pourquoi, UNITÉ SGP POLICE, après avoir pris connaissance de son projet, a rencontré Clémence HOUDIAVOKA, journaliste.

Convaincu de l'intérêt de son action, UNITÉ SGP POLICE lui a proposé de faciliter, tant que possible, ses démarches. La première d'entre elles consiste à lui permettre, via ce magazine, de sensibiliser des policiers qui voudraient témoigner de leurs souffrances.

Vous trouverez ci-dessous, les quelques lignes qu'elle nous a confiées pour débiter son travail.

- ▣ Parce que chaque collègue qui nous quitte est un collègue de trop,
- ▣ Pour que la courbe de ce fléau dévastateur s'inverse enfin,
- ▣ Pour que nos autorités se mobilisent enfin au-delà des mots,

N'hésitez pas à la contacter via l'adresse mail que vous trouverez à la fin de son propos.

Le bureau national



Les trois piliers de notre société : L'agriculture, la santé et la sécurité, se portent très mal : leurs taux de suicide ne cessent d'augmenter et battent tous les trois, les records des suicides en milieu professionnel (selon l'agence Santé Publique France).

Agriculture : 372 suicides par an. Soit un suicide tous les jours (comptabilisés par l'agence mutualité sociale agricole)

Forces de l'ordre : 35 policiers et 33 gendarmes se sont suicidés en 2018. 56 suicides de la police depuis le début de l'année. Tous les cinq jours en moyenne, un policier se suicide en France.

Santé : On estime qu'il y a **265 suicides par an.** (Calcul effectué à partir des données de l'Agence Santé Publique France et la Dress (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques). Chez les soignants, le taux de suicide est 2,5 fois plus élevé que dans les autres métiers.

Ceux qui nous nourrissent, ceux qui nous soignent, et ceux qui assurent notre sécurité représentent les trois mamelles de la République sans lesquelles nous ne sommes rien. **Nous dépendons d'eux tous les jours, et eux, ils se suicident en masse.**

Leurs métiers sont des métiers de passion, de voie, et malgré tout, le train déraile. Alors il faut se poser la bonne question : Est-ce le train ou les lignes qu'on lui donne qui sont la cause du problème. Le suicide est un message : le travail a perdu son sens, malgré la bonne volonté et la motivation de l'origine. Notre société ne roule pas droit, elle ne tourne pas rond non plus.

Ces hommes et ces femmes tombent un par un dans l'abîme pour des raisons que l'on voudrait croire particulières, relevant de leur intimité. Ce n'est pas vrai. Ils constituent les derniers liens sociaux collectifs. Ils portent avec conviction et dévouement le système d'une population entière. Mais la recherche de rentabilité, de rationalisation et d'objectivation, la mise en concurrence, a profondément dégradé l'ensemble des relations humaines. **On veut du chiffre, on perd l'humain.** Nos piliers sont nos sentinelles.

On ferait mieux d'entendre le chant des cygnes avant de se noyer nous-mêmes dans le lac du déni.

Voilà pourquoi je lance cette enquête qui a vocation à éveiller les consciences :

L'idée de cette étude au niveau national est de recueillir un grand nombre de témoignages de personnes venues de ces trois pôles, de les trier par thématiques et de recouper les difficultés communes à ces trois métiers. Cela nous permettra d'abord d'évaluer la blessure de ceux qui sont les piliers de notre société et d'en tirer les conclusions, à l'aide d'experts : que faut-il changer pour améliorer leur situation ?

► Les personnes concernées : *agriculteurs, forces de l'ordre et soignants.*

► Questions pour aiguiller le témoignage :

Eprouvez-vous des difficultés dans votre travail qui nuisent à votre bien-être (Sentiment d'oppression/ burn-out/pensées suicidaires ?) Lesquelles ? Depuis quand ? Pourquoi ? Pouvez-vous donner des exemples ? Quel facteur principal joue selon vous dans votre mal-être ? Vous sentez-vous abandonné dans votre situation ? Ou sentez-vous justement un soutien fort derrière vous-lequel ?

Ces témoignages resteront **anonymes**, mais seront intégrés dans l'étude qui a vocation à être publiée (aux éditions Michalon)

Boîte mail pour le témoignage :

100temoignages@gmail.com



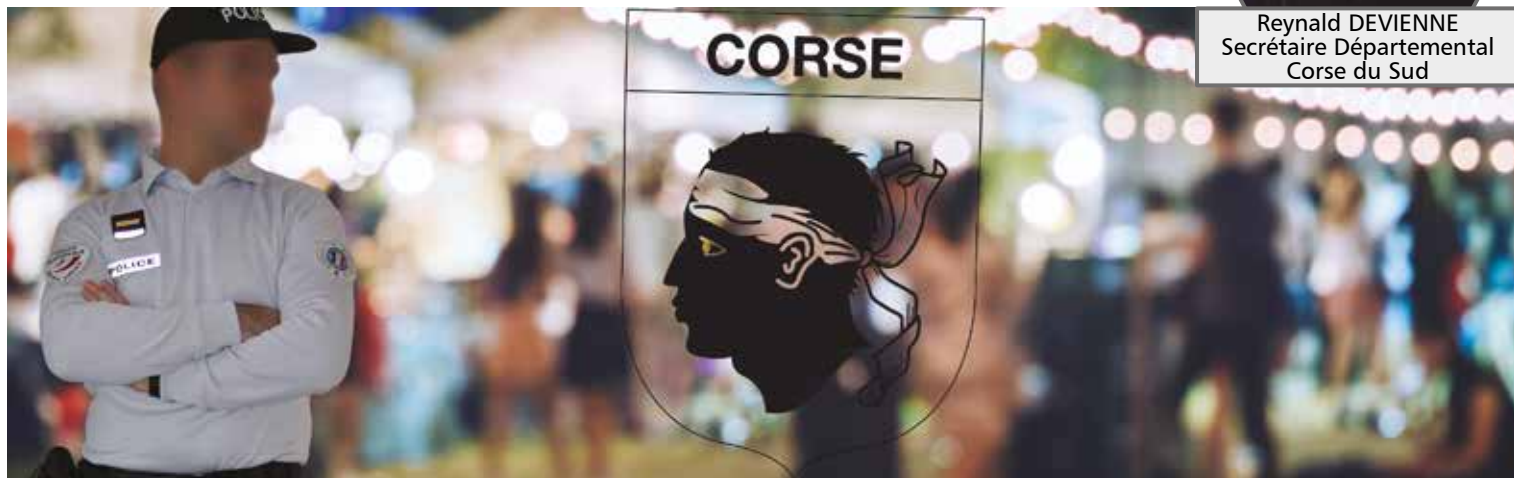
Clémence Houdiavoka est journaliste à Sud Radio.



CORSE



Reynald DEVIENNE
Secrétaire Départemental
Corse du Sud



SRIAS Corse - Un nouveau dirigeant

Tout le monde connaît la CLAS, structure sociale de notre ministère, par ses actions pour les agents du Ministère de l'Intérieur. Niveau régionale, il existe également la SRIAS, La section régionale interministérielle d'action sociale. La particularité de cette section est son caractère interministériel. Elle regroupe l'ensemble des partenaires sociaux représentant les fonctionnaires d'Etat, l'administration au niveau régional.

La composition de la SRIAS est la suivante :

Aujourd'hui 4 SRIAS sont présidées par des fonctionnaires de police. **3 UNITÉ SGP POLICE**, 1 ALLIANCE POLICE NATIONALE. La SRIAS de CORSE est la 3ème à avoir vu un fonctionnaire de police élu à sa tête. En Corse, elle est composée des organisations syndicales FO, CFDT, CFE CGC.

Son budget annuel est de 45.000 euros avec possibilité de négociation pour rallonger le budget. Il sert à financer des actions sociales par la participation à des activités, par des aides de type logements, crèches, activités estivales.

Son champ d'action s'étend à 20000 fonctionnaires d'Etat, actifs et retraités.

Cette élection à la présidence de la SRIAS est le fruit de plusieurs années d'investissement de

notre bureau départemental au sein de l'UD FO de Corse du Sud. L'Union Départementale composée des sections de la fonction publique d'Etat a **désigné le secrétaire départemental d'UNITÉ SGP POLICE à l'unanimité.**

Une fois cette désignation faite, les discussions avec les OS et la présentation de notre projet, notre candidature a été soutenue. 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention. **Election écrasante.**

Il s'agit là d'une avancée extraordinaire et jamais vue auparavant sur la corse pour nos collègues. Cette structure mettra à disposition des aides supplémentaires. Notre travail a déjà commencé, la création d'un site SRIAS va permettre de toucher un maximum de personnes, car le relais est difficile dans certaines administrations.

Le renforcement de notre présence dans l'action sociale est une des clefs pour notre organisation, mais nous sommes aussi conscients que cela n'est pas si simple.

Pour finir notre petite intervention, nous devons aussi remercier Yves, Daniel en charge des affaires Corse et l'ensemble du bureau national de nous aider dans le règlement de nos dossiers.



Eric KERBRAT
Secrétaire Départemental
Finistère



À Brest, la volonté et la détermination ont payé

À Brest comme dans beaucoup de villes où circulent les tramways, les véhicules de Police ne sont pas autorisés à les emprunter, sauf en cas d'urgence !

Conséquences, les véhicules de Police ne circulent plus sur ces voies, car, en cas d'accident, l'État peut être condamné et **le policier se voir refuser la protection fonctionnelle.**

Depuis 2016, **UNITÉ SGP POLICE du Finistère se bat afin que les véhicules de Police puissent circuler librement sur ces voies.** Un véritable parcours du combattant car cela implique de faire modifier le code de la route !

Dans un premier temps, nous avons rencontré le Maire de Brest et son adjoint en charge de la sécurité. Nous leur avons remis un dossier argumenté et, malgré cela, aucune réponse ne nous a été apportée.

Bien décidé à ne pas en rester là, nous avons été frappés à la porte du Préfet du Finistère, en lui remettant un dossier où figurait un cas similaire que nous avons relevé ; Pas en France il est vrai mais dans la ville de Genève en Suisse !

Le Préfet trouvait notre démarche cohérente et comprenait que les délinquants, eux, n'avaient que faire du respect du code de la route.

Aussi, après une concertation avec le maire de Brest, en septembre 2018, un arrêté municipal autorisait les véhicules de Police à circuler, en toutes circonstances sur les voies de tramway.

Une première victoire pour UNITÉ SGP POLICE et un confort de travail pour les personnels !

Mais nous découvrons que ce qui était possible pour les voies de tram, ne l'était pas sur les voies de bus, un arrêté distinct devant être rédigé !

Ainsi le 22 mars 2019, lors d'une audience avec le maire de Brest et son adjoint pour faire le point sur plusieurs sujets : Chenil, effectifs, immobilier et la circulation des véhicules de Police hors interventions sur les voies de bus, le maire acceptait de rédiger un arrêté municipal qui paraissait le 11 octobre 2019.

Une deuxième victoire pour notre organisation !

Les policiers pouvaient enfin se déplacer sur toute la ville de Brest et intervenir sans avoir de nombreux détours à faire quelques fois.

Ces deux arrêtés mettaient en exergue la technicité et la volonté d'aboutir du bureau départemental et ce, dans **un seul objectif, l'amélioration des conditions de travail de nos collègues.**



Didier MARTINEZ
Secrétaire Régional
Occitanie Pyrénées



Renforts inter-départementaux : Les zones usent et abusent !

Le phénomène a pris une ampleur terrible ces derniers mois.

Concernant notre région, la Zone de Marseille n'hésite plus à missionner des effectifs de sécurité publique de tous départements du Sud de la France vers des sites d'évènements «exceptionnels».

Hélas, force est de constater que **la récurrence du phénomène interpelle**, et en tout état de cause, suscite colère et indignation parmi les effectifs.

Déjà fortement démunies, des brigades opérationnelles de BAC, GSP, motocyclistes et autres unités locales sont désignées (les volontaires étant rares), pour renforcer des départements au mieux limitrophes, mais parfois très éloignés.

Ces fonctionnaires, dès lors impactés quant à la conciliation de leur vie personnelle et organisation familiale, sont également parfois mal ou moyennement reçus, dans le cadre de **logistiques douteuses et minimales**.

Le réel impact de fatigue liée à l'amplitude horaire très conséquente incluant les trajets, manque de sommeil, méconnaissance topographique ajoute au **stress individuel de chaque fonctionnaire**.

L'illustration des renforts à Toulouse ces derniers mois démontre l'ampleur des déconvenues exposées : des dizaines de missions «renforts» entre les opérations gilets jaunes hebdomadaires, mais aussi les rencontres sportives, tour de France, et visites de personnalités.

Ainsi courant Octobre, les départements du Var, Vaucluse, Aude, Gard, Hérault, Aveyron, Tarn, (etc.) étaient présents sur le site Toulousain pour le Conseil Franco-Allemand.

Jusqu'à 400 kilomètres de distance pour quelques intervenants, et sur site les personnels déploraient une mission de «doublette» en point fixe avec des EGM et effectifs locaux Toulousains. 2 repas composés de sandwiches triangles, (quand le soir il n'y avait pas un oubli pur et simple), et des instructions tardives, briefings annulés, légère désinvolture en réponse aux doléances exprimées et **15 heures d'amplitude horaire de la mission**.

Pour les personnels employés depuis l'Aveyron, à peine de retour à leur service qu'il leur était notifié un emploi «renfort» à Toulouse pour le samedi suivant.

Puis dans la foulée on leur annonçait un nouvel emploi «renfort» à Nîmes pour le mardi suivant.

STOP !

Les collègues n'en peuvent plus, cette **utilisation abusive** des moyens de sécurité publique comme ajustement opportun d'un **manque criant d'effectifs** devient insupportable et nos délégués départementaux, tous impactés, nous demandent d'intervenir afin de faire cesser cette dérive quant à l'utilisation massive de renforts quasi systématique dès lors qu'une DDSP lève le doigt.

Quand le caractère exceptionnel d'un évènement majeur devient une procédure récurrente, lassitude, colère et exaspération se font à

nouveau ressentir au sein des personnels désignés, souvent de manière systématique et exclusive eu égard à leur spécificité de mission.

Rappelons que nos forces mobiles sont adaptées et dévolues à ces opérations puisqu'elles disposent de cette capacité et faculté d'adaptation pour assurer en la matière la riposte policière face à tous évènements ponctuels et d'ampleur, et doivent conserver cette priorité d'emploi.



ILLE-ET-VILAINE



Magali MARQUER
Secrétaire Départementale
Ille-et-Vilaine



Mais où sont passées les tenues Maintien de l'ordre pour les GSP et BST ?

Alors que nous sentons une odeur de manifestation de grande envergure, de colère sociale, de mécontentement de l'ensemble des professions s'intensifier, nous nous demandons à quoi joue l'administration avec le nouveau fournisseur de VETIPOL.

Aujourd'hui il apparaît inconcevable que des effectifs de BST et de GSP utilisés sans cesse sur les manifestations de plus en plus violentes sur notre territoire, soient écartés dans VETIPOL lorsqu'il faut renouveler leurs tenues MO dégradées ou vieillissantes au vu d'un emploi intensif ces derniers mois voire même ces dernières années. Pour nous il est clair que dans la mesure où nos collègues ne bénéficieraient pas de tenue adaptée pour le maintien de l'ordre, les protégeant des objets incendiaires, nous revendiquerions sans

état d'âme le droit de retrait pour eux.

Comment, dans cette société de plus en plus violente où nos collègues sont de plus en plus exposés, notre administration laisserait ses policiers sur le terrain sans s'assurer d'un minimum de sécurité avec des tenues ignifugées dignes de ce nom.

Nos collègues ne sont-ils que de la chair à canon ? Nous avons saisi les autorités compétentes en remettant à la DDSP 35 une liste de collègues ayant urgemment besoin de nouvelles tenues. Nous demandons que ce problème soit résolu rapidement, les manifestations prochaines arrivant très vite, le temps nous est compté.

UNITÉ SGP POLICE ne transigera pas avec les conditions de travail de nos collègues.



Fabrice TOPIN
Secrétaire Départemental
Alpes-de-Haute-Provence



Retour d'expérience du cycle 12H08 sur Manosque au roulement

En 2017, nos collègues avaient été sondés individuellement pour le cycle dit du vendredi fort et avaient voté très largement pour ce projet d'avancée professionnelle et familiale.

Des mois de concertation, d'intimidations et de divisions laissent place à la désillusion : ce cycle était jugé trop gourmand en personnel, et de fait, refusé dans sa mise en place.

Le cycle 4/2 compressé ou le 4/2 inversé étaient donc retenus par notre hiérarchie.

Nos collègues avaient le choix entre la peste ou le choléra.

Ces derniers faisant contre mauvaise fortune bon cœur, ont fini par accepter un cycle leur permettant d'avoir un week-end sur trois en famille mais les contraignant sur une période de 9 jours de n'avoir qu'un seul jour de repos pour 4 matins de travail consécutifs.

Lorsqu'en juillet 2019, notre nouveau Directeur Départemental de la Sécurité Publique a proposé de devenir DDSP pilote pour le nouveau cycle horaire en 12h08, nos collègues n'ont pas hésité un seul instant. Ils ont à nouveau été sondés ainsi que les instances syndicales et sans surprise, plus de 75 % des fonctionnaires de brigade sur la circonscription de MANOSQUE ont voté pour cette expérimentation.

De ce fait, après quelques petits tracassés administratifs, depuis le 16 septembre 2019,

les fonctionnaires des brigades de roulement du commissariat de police de Manosque testent le nouveau cycle horaire proposé par l'administration, à savoir le 12h08.

Après ces 2 premiers mois d'expérimentation, les avis sont unanimes en brigade de jour, les effectifs des brigades de jour ont pu nous faire part d'un ressenti positif.

Ces derniers ont accueilli ce nouveau cycle avec beaucoup de bonheur et ils ne veulent plus revenir en arrière. Nos copains du jour nous ont rapporté que leur vie familiale et professionnelle avaient évolué de façon très positive depuis septembre. Les effectifs des deux groupes apprécient de ne plus avoir cette fatigue due à la bascule, une meilleure cohésion dans les groupes, une envie de travailler décuplée et une vie familiale retrouvée.

Par contre en brigade de nuit, les avis sont partagés :

Le retour d'expérience d'un des deux groupes est identique à celui de la brigade de jour.

Ce cycle de travail est positif et améliore la vie professionnelle et familiale.

Ces derniers regrettent juste ne pas avoir des groupes à huit fonctionnaires comme au jour et cela à juste titre, il n'y a pas de renfort possible la nuit.

Malheureusement, il n'en est pas de même pour quatre des six fonctionnaires du deuxième groupe de la brigade de nuit qui ont bien voulu nous faire un retour constructif à nos interrogations. Ces derniers nous ont fait part de leur état de fatigue, du manque de récupération entre deux vacations, de la perte de temps libre en famille, du manque à gagner d'heures de nuit, d'une crainte au niveau du calcul des frais réels des impôts et pour finir, de l'impossibilité de respecter les 11h08 entre deux prises de service si les fonctionnaires sont en dépassement d'horaire de plus d'une heure.

Suite à ces constatations et devant l'engouement d'une grande majorité des fonctionnaires des brigades de roulement, nous demandons à notre administration de poursuivre l'expérimentation.

Ce cycle est adaptable aux circonscriptions à taille humaine comme celle de Manosque

mais pour que les retours positifs continuent à affluer et ne deviennent pas une désillusion pour certains, la section locale d'UNITÉ SGP POLICE demande quelques ajustements, comme la prise en considération rapide du statut du travailleur de nuit, la mise à niveau des effectifs en brigade de nuit et ne pas devenir un cycle peu coûteux en effectifs pour encore affaiblir nos petites circonscriptions.

UNITÉ SGP POLICE regrette que l'administration privilégie des effectifs réduits par économie, au détriment de la sécurité et du bien-être des fonctionnaires. Forcément, dans de nombreuses circonscriptions, cette pénurie d'effectifs a bloqué la mise en place du cycle fort proposé par notre organisation syndicale, moins pénible en termes d'heures travaillées. Le 12h08 reste dans ces conditions la solution la moins pire pour une bonne qualité de vie extra professionnelle.



FSMI

Congrès FSMI-FO - La suite logique



Jean-Pascal STADLER
Délégué FSMI

Après le syndicat « FO préfectures » en 2016, la FSMI connaît un développement inexorable.

Après avoir palier au départ, aujourd'hui anecdotique, du SNIPAT par la création d'un secteur PATS, en pleine expansion, au sein d'UNITÉ SGP POLICE,

Après avoir perdu en route l'Union des officiers, qui s'est elle-même perdue à la FASMI-UNSA,

LA FSMI confirmait néanmoins son implantation au sein du Ministère de l'Intérieur par une victoire aux élections professionnelles de 2018.

Aujourd'hui, la FSMI-FO confirme son développement et vient d'accueillir en son sein les syndicats FO Centrale, FO Personnels Civils de la Gendarmerie et FO SICMI, tous les trois largement majoritaire sur leur périmètre d'emploi.

Cela s'est concrétisé lors d'un congrès extraordinaire de la FSMI-FO qui s'est tenu le 6 novembre 2019 dans les locaux de la Confédération Force Ouvrière en la présence d'Yves VEYRIER, secrétaire Général de Force Ouvrière, de Christian GROLIER, secrétaire général de la FGF-FO et de l'UIAFP-FO ainsi que de nombreux invités de la Conf et de fédérations de fonctionnaires FO amies.



Un congrès placé sous le signe du dynamisme et de la volonté de travailler ensemble dans le seul intérêt des personnels comme l'a précisé dans son discours Yves LEFEBVRE, réélu secrétaire général à cette occasion.

L'unification des syndicats du Ministère de l'Intérieur est en marche et, à n'en point douter, les réunira très rapidement dans leur totalité.

Bienvenue dans notre fédération à laquelle vous apparteniez déjà de cœur et dans un parfait partage des valeurs de notre syndicalisme

VIVE LA FSMI-FO



CONGÉS BONIFIÉS UN COUP DUR POUR LES ULTRAMARINS

Le Président de la République et son gouvernement veulent imposer un recul significatif et sans précédent à nos collègues originaires d'outre-mer.

Sans aucune discussion avec les organisations syndicales, ils entendent supprimer le droit aux congés bonifiés actuels et c'est dans ce sens qu'un Décret modificatif serait prochainement adopté.

Le jeudi 7 novembre s'est d'ailleurs tenu un groupe de travail sur cette réforme voulue par le gouvernement avec comme slogan « partir plus souvent mais moins longtemps ».

Un projet de décret doit être élaboré par la DGAFP et modifier les décrets ci-dessous :

- *Décret n°78-399 du 20 mars 1978 relatif, pour les départements d'outre-mer, à la prise en charge des frais de voyage de congés bonifiés accordés aux magistrats et fonctionnaires civils de l'Etat ainsi que les Décrets relatifs à la fonction publique territoriale et à la fonction publique hospitalière.*

Ce projet de décret doit être applicable pour 2020, c'est du moins ce que souhaite le gouvernement.

Bien entendu, avec la Fédération Générale de Fonctionnaires et la Confédération Force Ouvrière, nous avons dénoncé cette politique du fait accompli et avons demandé l'ouverture d'un processus de négociations dont l'objectif est de maintenir et d'améliorer les droits existants.

Nous ne pouvons accepter que nos copains ultramarins fassent l'objet de telles régressions sociales.

➡ Ce qui ne changerait pas par rapport à l'existant

- Le maintien des conditions d'appréciation actuelle du CIMM (Centre d'intérêts matériels et moraux). Rappelons que celles-ci sont fixées par des jurisprudences multiples et non par un texte réglementaire.

Nous avons rappelé toutes les difficultés que rencontrent les agents originaires de l'outre-mer dans le cadre de la constitution de leur dossier au regard des interprétations effectuées par les différents services afin d'écarter des personnels du droit aux congés bonifiés. Un véritable parcours du combattant.

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) s'est engagée à apporter des précisions dans un guide ou une circulaire mais refuse de le faire au travers du projet de décret. Les discussions sur le guide ou la circulaire se feront début 2020 sans date précise pour le moment.

- Le maintien du versement de la prime de vie chère durant le congé bonifié.
- Le maintien des conditions de prise en charge des frais de voyage par l'employeur public.

Nous avons pris acte de l'annonce du maintien de ces droits que nous avons pu obtenir grâce aux mobilisations, notamment le 14 novembre dernier mais aussi au rendez-vous pris avec les parlementaires d'outre-mer afin de faire valoir nos revendications sur ce dossier.

Ce qui changerait au travers du projet de décret pour les trois versants de la Fonction Publique

- Réduction à deux ans de la durée minimale de service pour l'ouverture des droits aux congés bonifiés.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette mesure qui permettra aux agents originaires d'outre-mer de partir tous les deux ans en lieu et place de tous les trois ans.

- Suppression de la bonification des 30 jours.

Il est bien évident par contre que nous condamnons et nous opposons à cette suppression des 30 jours de bonification qui se cumulaient avec les jours de congés annuels pour obtenir les 65 jours de congés.

C'est en ce sens que nous ne pouvons plus parler de congés bonifiés.

Le personnel originaire d'outre-mer partirait donc tous les deux ans mais exclusivement sur ses congés annuels dans la limite de 31 jours consécutifs (y compris le samedi et dimanche)

Au regard de l'histoire des congés bonifiés et de la dure lutte menée par les organisations syndicales et les agents d'outre-mer, nous refusons cette suppression unilatérale.

Ce congé supplémentaire est pourtant nécessaire afin que ces personnels puissent préserver les liens familiaux, culturels et se ressourcer. La venue obligatoire dans l'Hexagone après la réussite aux concours est un véritable déracinement pour les ultramarins. Tous se rappellent le bureau du développement des migrations dans les départements d'outre-mer (BUMIDOM) et des conditions d'arrivée des ultramarins en Métropole !

- Possibilité pour l'agent de décider de la durée de ces congés dans la limite de 31 jours consécutifs.

Si nous pouvons nous satisfaire que le fonctionnaire puisse décider de la durée de ces congés, nous revendiquons le maintien des 30 jours de bonification.

- Substitution de la « résidence habituelle » au CIMM.

La substitution de la résidence habituelle au CIMM pourrait être une avancée. L'évolution et les nouvelles compositions familiales nécessitent de revoir certaines interprétations du CIMM pour permettre aux familles recomposées, aux enfants et petits-enfants nés dans l'Hexagone de pouvoir continuer à bénéficier de ces congés, l'obligation de détenir un bien foncier en outre-mer pourrait être revue.



Ce qui changerait uniquement pour les fonctionnaires de la Fonction Publique d'Etat

- Ouverture du droit aux congés bonifiés pour les agents affectés en Métropole ou dans un DROM et ayant leur CIMM dans une COM (Collectivité d'Outre-Mer) ou en Nouvelle Calédonie.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette première ouverture à l'ensemble des ultramarins.

- Suppression du congé bonifié vers la métropole pour les agents exerçant des fonctions dans le DROM où se situe son CIMM.

Nous condamnons cette décision qui ôterait à ces agents la possibilité de garder le lien avec l'hexagone où, bien souvent, certains ont laissé des enfants, des petits-enfants..., surtout lorsqu'ils y ont exercé pour la plupart plus de 15 à 20 ans.

Une période transitoire serait mise en œuvre dans le cadre de l'application de ce nouveau décret

- Les agents ayant intégré la Fonction publique à la date d'entrée en vigueur du décret peuvent jusqu'au 31 décembre 2022, opter lors de leur prochain départ pour :

➔ Soit un dernier congé dans les conditions actuelles du dispositif et qui interviendrait trois ans après le dernier congé bonifié.

➔ Soit pour un départ dans les conditions du nouveau dispositif et qui interviendrait deux ans après le dernier congé bonifié.

Application immédiate du nouveau dispositif aux agents intégrant la fonction publique après l'entrée en vigueur de la réforme.

Nous avons revendiqué, dans l'éventualité où le gouvernement passerait ce décret en force, un réel droit d'option entre l'actuel et le nouveau dispositif et non pas une période transitoire.

Cela permettrait un véritable choix entre les agents désireux de partir plus souvent et moins longtemps et ceux désireux de partir moins souvent et plus longtemps.

Un guide d'accompagnement du décret sera établi pour les employeurs sur deux thématiques : le CIMM et les délais de route. Nous avons signifié qu'une circulaire serait préférable.

Nous avons d'ailleurs interrogé la DGAFP sur le délai de route et le calendrier prévu pour ce guide qui nous a répondu que le délai de route fera l'objet d'une concertation en 2020 mais qu'il se fera sous forme d'autorisation spéciale d'absence (ASA).



Pour UNITÉ SGP POLICE, cette solution n'est pas acceptable au regard des conséquences financières que font peser les ASA sur l'agent.

UNITÉ SGP POLICE condamne et s'oppose à cette réforme qui méprise l'histoire de France au regard de ses territoires ultramarins et oublie le lien ombilical des agents originaires d'Outre-Mer avec leur terre, leur famille et leur culture.

Dans le cadre des droits statutaires attachés au Statut général des fonctionnaires, nous revendiquons « un droit au retour au pays » pour les originaires de l'Outre-Mer.

NOUS REVENDIQUONS NOTAMMENT :

► Au titre du droit aux congés bonifiés :

- L'abrogation de la notion de résidence habituelle,
- L'octroi du congé à partir de deux critères dans un faisceau d'indices, son extension à tous les originaires de l'Outre-mer quel que soit leur statut,
- La prise en charge du conjoint et des enfants de parents divorcés ou séparés.

Dans le même temps et afin d'assurer l'effectivité de ce droit, des réponses doivent être apportées s'agissant de la majoration Outre-mer, la création de structures d'hébergement et la capacité d'accueil ou encore le règlement du contentieux sur l'indemnité d'éloignement.

► Au titre des mesures sociales :

- Des mécanismes favorisant les mutations des originaires dans leur département, la continuité des prestations d'action sociale lors du séjour en Outre-mer,
- La création d'un dispositif « obsèques de parents proches »,
- La prise en charge des frais de transport de « retour au pays » dans le cadre de la retraite,
- La bonification pour « services faits hors d'Europe » doit continuer à être appliquée.

L'urgence, c'est la satisfaction des revendications portées par les originaires d'Outre-mer !

Trois questions à Jean-Yann WILLIAM Secrétaire Départemental PAF IDF

1- Jean-Yann, le 14 novembre dernier, tu étais dans la rue avec de nombreux collègues ultramarins, peux-tu nous dire pourquoi ?

Il se dessine une réforme ayant pour objectif de faire des économies au détriment des ultramarins. Une réforme qui se poursuit en catimini par voie réglementaire sans concertation avec les organisations syndicales et les principaux concernés, il y a eu une urgence à se faire entendre, c'est pourquoi le 14 Novembre 2019, nous avons manifesté pour dénoncer la politique du fait accompli qui impose des reculs sociaux en limitant le droit des bénéficiaires des congés bonifiés.



2- Penses-tu qu'avec cette réforme, vous vous sentiez encore plus « déracinés » et que cela puisse créer une plus grosse précarité sociale mais également psychologique ?

Déracinés, nous le sommes déjà géographiquement et nous le sommes encore davantage lorsque le gouvernement nous exclue de la table des négociations... Décider à la place des ultramarins, en prétextant vouloir contribuer à leur bonheur sans prendre en compte leurs points de vue, c'est une nouvelle étape franchie dans les rapports et montre la considération que ce gouvernement a envers les fonctionnaires ultra marins.

3- Peux-tu nous dire en quelques mots la différence pour les congés bonifiés avant et après cette réforme ?

Actuellement, le bénéficiaire rentre tous les 3 ans dans son département d'origine et profite de 65 jours...

Le futur projet voulu par le gouvernement entend réduire la durée de 65 jours à 31 jours et ce, tous les 2 ans.

Il n'y a plus lieu de parler de congés bonifiés puisque le fonctionnaire partira désormais sur ses propres congés annuels.

Après 40 ans d'existence, la réforme soudaine des congés bonifiés réveille quelques inquiétudes car en effet, on peut difficilement ignorer que les premières intentions du gouvernement sont le désengagement de la prise en charge du billet ainsi que la suppression de l'indemnité de vie chère.

La réforme des congés bonifiés va donc bien au-delà de ce que l'on peut imaginer et est une véritable régression sociale pour les ultramarins.



Cyril THEVENOT
Bureau Local
CRS 29



PILOTE DE DRONE – SPÉCIALITÉ D'AVENIR

Cet été s'est déroulé le sommet du G7 sur la commune de Biarritz, commune sur laquelle étaient présents les NS CRS. Ces policiers sauveteurs ont une nouvelle fois fait preuve d'adaptation.

C'est l'occasion pour nous de vous présenter le Brigadier de Police Valentin T., affecté à la CRS 29 et policier sauveteur sur la commune de Biarritz depuis de nombreuses années. Valentin comme l'ensemble de ses collègues a été soumis à rude épreuve durant les multiples actes des gilets jaunes dans lesquels son unité a été engagée. Une fois encore durant ces événements, les forces de maintien de l'ordre ont été décriées mais elles n'ont jamais oublié de s'adapter ni de se départir de leurs gènes et savoir-faire. C'est ce qu'a fait Valentin en anticipant le futur et en devenant pilote de drone professionnel.

Cette qualité désormais recherchée par les différentes directions de Police, notamment pour de la surveillance lors des maintiens de l'ordre, est transposable à toutes sortes d'évènements que ce soit des sommets tels que le G7 ou tout autre théâtre d'opération (maintien de l'ordre, surveillance d'une zone de bain...).

INTERVIEW DE VALENTIN T. TÉLÉPILOTE PROFESSIONNEL

Tu es pilote professionnel de drone, cela te permet de faire quoi ?

Je suis télé pilote professionnel depuis plus de 3 ans.

Mon statut me permet de mettre à disposition de professionnels de l'audiovisuel mes compétences afin de réaliser des vidéos promotionnelles mais aussi de faire des inspections de bâtiments, de toitures pour des cabinets d'assurance et d'expertise.

Le drone permet de donner une autre dimension des lieux, bâtiments ou activités que l'on a l'habitude de voir. La vue aérienne est très différente de la vision terrestre.

Qu'elle serait l'utilité d'un tel appareil pour la surveillance et la sécurité des biens et des personnes sur une plage du littoral en tant que NS CRS ?

Le drone a la faculté d'apporter une nouvelle dimension à ceux qui l'utilisent. Utilisé dans le domaine du sauvetage, le drone offre une vue dégagée sur les personnes se trouvant dans un courant de baigne, sur d'importantes baignades ou à contre-jour. Le drone peut servir à localiser une victime et à lui apporter une bouée de sauvetage le temps que les sauveteurs arrivent ou de suivre l'état de la victime le temps de l'intervention, de la rassurer vocalement via un haut parleur. En constante évolution, les vols non habités n'ont pas vocations de remplacer ou de réduire le nombre de sauveteurs, juste d'apporter une corde de compétence supplémentaire à leur arc, Il en va de même pour d'autres événements.



Et pour des événements types maintien de l'ordre ?

Pour le maintien de l'ordre, l'utilisation de drones est selon moi incontournable pour l'avenir. Comme nous avons pu le constater sur les événements des Gilets Jaunes, nous sommes confrontés à quelques groupes extrêmement violents et très mobiles. Il existe des drones capables d'embarquer des caméras avec des zooms conséquents qui peuvent offrir une vision d'ensemble des mouvements de personnes qu'elles soient pacifiques ou virulentes, le tout en temps réel et en toute discrétion. Utilisé dans de telles circonstances, le drone donnerait au commandement la possibilité d'avoir un temps d'avance et d'articuler les forces à disposition de manière plus efficace (plus rapidement et plus efficacement).

Imaginez-vous la somme d'information qu'offrirait un tel outil, des informations pour avoir une vision en temps réel, secourir une victime, filmer au plus près des casseurs afin de les identifier individuellement...

Les télépilotes des forces de l'ordre devront naturellement être formés dans des scénarios d'évolutions propres à induire ce genre de missions. Leurs drones devront être légers et devront répondre de manières drastiques aux règles de sécurité déjà imposées par la DGAC (parachutes...).

f DGSi : Direction Générale de la Sécurité Intérieure

Accueil

Retrouver des amis

Créer



DGSi : Direction
Générale de la
Sécurité Intérieure

J'aime S'abonner Partager

Publications



DGSi : Direction Générale de la Sécurité Intérieure

12 novembre, 19:29

Le service de renseignement français compte recruter 1 200 nouveaux agents à l'horizon 2022-2024.



DGSi

VELOBS.COM

La DGSi lance une étonnante campagne pour recruter de futurs espions

Facebook vous montre des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez les actions des personnes qui gèrent et publient du contenu.

Page créée - 15 juin 2017

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT À LA D.G.S.I.

La D.G.S. est une jeune direction confrontée à des **difficultés de recrutement** tant de personnels administratifs que de Gardiens et Gradés.

Comment expliquer ce désintérêt alors que notre pays est confronté depuis 2013 à une menace terroriste sans précédent, que les attentats ont frappé le cœur de notre nation et que les conflits dits « sociaux » ont atteint un niveau de violence particulièrement inquiétant ?

Peut-être faut-il chercher à comprendre pourquoi dans ces temps troublés, les personnels administratifs et les policiers gardiens et gradés **ne se bousculent pas au portillon** des entretiens de recrutement.

Appartenir aux services de renseignement du premier cercle, c'est avant tout, satisfaire à l'enquête d'habilitation au secret de la défense nationale et ainsi **faire l'objet d'une enquête approfondie** sur sa personne et de ses proches mais c'est aussi un changement de vie majeur pour la totalité du foyer familial.

Discrétion absolue même et surtout avec ses proches, **disponibilité totale**, thématiques nécessitant des **compétences et connaissances poussées**, **charge mentale importante** liée à une responsabilité administrative, judiciaire et morale propre à nos diverses thématiques constituent une liste exhaustive des devoirs spécifiques que nous devons tous assumer quelle que soit notre fonction ou notre grade.

L'ensemble de nos personnels est en outre soumis à des **mesures de sécurité** et de sûreté particulièrement **prégnantes et parfois restrictives de nos droits légitimes** tant sur le plan professionnel que personnel.

Les impératifs au sein de notre Direction sont légion et ne peuvent être développés ici car, même dans le cadre de l'exercice syndical, le Secret Défense prévaut.

Pour UNITÉ SGP POLICE, le sens moral et le dévouement de nos collègues ne doivent pas éluder les écueils qui nous empêchent aujourd'hui de recruter.

Notre Direction ne parvient pas à recruter et pourtant **l'administration nous a exclus de l'ASA** même sur les sites franciliens et les grandes métropoles, le **taux d'avancement des CEA est le plus bas** de notre direction tous corps confondus voire de la Police Nationale notamment pour les Majors et les personnels administratifs et techniques.

Et en même temps, **la charge de travail augmente de manière exponentielle** depuis de nombreuses années, **les conditions de travail se dégradent**, nos collègues se sentent souvent **déconsidérés et peu récompensés à leur juste valeur**.

La section UNITÉ SGP POLICE porte donc plusieurs axes de réflexion afin de pallier cette problématique dont les principaux sont :

ATTRIBUTION D'UNE COMPENSATION SPÉCIFIQUE :

Dans le prolongement des impératifs et préjudices développés supra, il semble qu'un **dispositif de compensation** doive être légitimement mis en place à la faveur des personnels concernés à l'instar des autres services du premier cercle du Renseignement mais aussi d'autres entités spécifiques de la Police Nationale.

UNITÉ SGP POLICE a donc proposé au Directeur, la mise en place d'une **indemnité** pour l'ensemble des agents et contractuels de notre direction quels que soient leurs corps catégoriels. Cette prime serait une juste compensation et reconnaissance des préjudices subis par nos collègues et indirectement par leurs familles.

Une telle indemnité permettrait de fidéliser les effectifs qui sont contraints de choisir entre investissement professionnel et déroulement de carrière qu'il s'agisse

des agents du CEA ou des personnels administratifs qui, à compétences égales, ne bénéficient pas de primes allouées au corps préfectoral. Elle limiterait par ailleurs l'impact lié au manque d'avancement qui frappe tout particulièrement les Gradés et gardiens ainsi que les agents administratifs qui en bénéficieraient également.

Le financement d'une telle mesure pourrait être assuré par l'utilisation des millions d'euros alloués à la prime aux résultats exceptionnels si clivante et souvent très subjective ainsi que par l'application de la déflation du corps des officiers qui à poste égal perçoivent un salaire bien supérieur.

ATTRIBUTION D'UN VOLUME D'AVANCEMENT DÉCENT POUR LES PATS, GRADÉS ET GARDIENS :

Pour rappel, le corps des CEA constitué des gardiens et gradés est **le SEUL à être soumis au passage de plusieurs examens** dans le déroulement de carrière.

Une fois encore, nous ne pouvons développer les éléments techniques permettant de démontrer que notre Direction souffre d'un **taux d'avancement particulièrement indécent** à l'endroit des PATS et des agents du CEA qui, mis en perspective des avancements des officiers et Commissaires de Police, n'en est que plus dérisoire... le Secret de la Défense Nationale couvre également ce genre d'information.

Notre organisation souhaite mettre au centre du village, une architecture bâtie autour de l'humain, du sens du métier et de la reconnaissance de l'expertise des personnels qui constituent le corps agissant de notre Direction.

Voilà les grands axes qui, à notre sens, élaborés autour d'une **volonté de reconnaissance et de valorisation des personnels** contribueraient à relancer les candidatures des PATS et des policiers au sein de notre Direction.

Il s'agit là de propositions que nous porterons au plus haut de l'État par le biais de notre Secrétaire Général. Nous les défendrons âprement car comme chacun le sait, à **UNITÉ SGP POLICE...**

ON NE LÂCHE RIEN !!!

Le Bureau Local



Grégory JORON
Secrétaire Général Délégué



TRAVAILLER POUR QUE CELA NE SE PRODUISE PLUS JAMAIS

Le jeudi 3 octobre 2019, la Direction du Renseignement de la Préfecture de Police (D.R.P.P.) de Paris était frappée, en son sein, par un agent du service vraisemblablement radicalisé. Quatre fonctionnaires étaient assassinés.

La Police Nationale payait une nouvelle fois un lourd tribut face au radicalisme religieux qui conduit au terrorisme. Force de proposition et syndicat majoritaire, UNITÉ SGP POLICE avait la responsabilité de contribuer à la réflexion quant à l'amélioration du **dispositif de signalement des fonctionnaires radicalisés, au sein de la Police Nationale** et plus largement du Ministère de l'Intérieur.

Un tel drame ne pouvait se reproduire sans réaction de notre part. Nous avons réuni un groupe de travail composé d'agents de renseignements de terrain qui a fait des propositions concrètes notamment en matière de **procédures de signalement**.

Néanmoins, il était **hors de question de stigmatiser** une partie des agents en fonction de leurs croyances ou de leur religion et d'éviter tout amalgame.

Dès lors, il convenait de donner des pistes et des indications car, dans le respect de l'État de droit, des fondements de notre constitution et de notre République, les Politiques de notre pays se doivent de légiférer afin de permettre à l'Exécutif, aux Ministres, aux Hauts fonctionnaires comme aux agents de terrain, ainsi qu'aux partenaires sociaux

représentatifs, de nous doter de textes adaptés à la menace au travers :

- D'instructions interministérielles
- D'instructions ministérielles
- Du code de la sécurité intérieure (entre autres l'article L.114-1)
- Du code de déontologie de la Police Nationale
- Du référentiel des indicateurs de basculement dans la radicalisation.

Grace à ces textes, adaptés à la menace avérée que font peser sur notre modèle social et notre République laïque, l'islamisme radical et ses corollaires, islamisme politique et la radicalisation religieuse à potentialité terroriste, **des circulaires claires et incontournables** devraient encadrer les procédures de signalements concernant les agents relevant de chaque niveau de procédure.

De même, ces textes devraient autoriser le renforcement du code de déontologie de la Police Nationale en définissant **l'incompatibilité de la radicalisation religieuse à potentialité terroriste avec le statut de Policier Republicain**.

La sécurité de nos collègues passe aussi par cet engagement de nos politiques.

Force de proposition, UNITÉ SGP POLICE, se devait d'y apporter sa contribution.



La légionellose au CRF de Draveil - Une action syndicale payante

À l'été 2017, le prélèvement annuel obligatoire concernant **le taux de légionnelle dans l'eau chaude sanitaire du CRF de Draveil s'est avéré très au-dessus du seuil toléré** de 1000 uf/litre (jusqu'à 50000 uf/litre dans certaines chambres des pyramides A et B recevant de l'hébergement jusqu'à 230 stagiaires par jour).

Immédiatement avisé de ces faits, **notre bureau local sollicitait des mesures** afin de résoudre cette problématique. Un traitement par choc thermique puis un traitement chloré étaient effectués. Suite à ces mesures, des analyses confirmaient un taux acceptable de légionnelle dans l'eau chaude sanitaire.

Cependant, à l'été 2018, le prélèvement annuel obligatoire révélait de nouveau un taux de légionnelle très supérieur au seuil toléré (40000-50000 uf/litre).

Dès lors, le bureau local, avec le soutien du bureau national, sollicitait La Cheffe du CRF de Draveil afin que des prélèvements bimestriels soient effectués.

Ces prélèvements, également très mauvais (en 2019 jusqu'à 85000 ufc/litre soit 85 fois la norme autorisée), mettaient en évidence une problématique de fond sur le réseau d'eau chaude des pyramides A et B, que le choc chloré ne résolvait que temporairement. En effet, des bras morts sur le circuit d'eau chaude et l'éloignement de la chaufferie expliqueraient cette contamination à la légionnelle avec un risque très fort de contamination pour les stagiaires et permanents affectés dans ces deux pyramides.

Immédiatement, et au vu des modes de transmission (uniquement par les vapeurs d'eau chaude, donc principalement les douches), la hiérarchie du CRF décidait de la mise en place de pommeaux de douche filtrants, à changer tous les deux mois, suivi d'un choc chloré. Le coût global des prélèvements, des pommeaux de douches et du traitement chloré était d'environ 8500 euros tous les deux mois. Un effort financier pris sur le budget de l'école, malheureusement.

Fin 2018 et courant 2019, **Emmanuel Pasquier et David Bauduin relayaient cette problématique au**

niveau zonal et auprès de Monsieur Lutz, Directeur Central du Recrutement et de la Formation, en précisant que le nécessaire avait été fait au niveau local et zonal mais que le SAI (Service des Affaires Immobilière) ne prenait pas les mesures nécessaires comme il le faudrait et se contentait de mesures temporaires fortement coûteuses pour les finances publiques (8500 euros tous les deux mois).

À force d'insister, notamment lors des mauvais relevés périodiques, de saisir le CHSCT et de faire remonter régulièrement cette problématique au plus haut niveau de la DCRFPN, tout **en évoquant la possibilité d'une responsabilité pénale** en cas de contamination, le SAI se décidait enfin à faire une étude de faisabilité.

Il en ressortait qu'il était nécessaire de mettre deux sous-stations (gros ballon d'eau chaude sanitaire) dans chaque pyramide pour supprimer le risque de légionnelle.

Le 16 Octobre 2019, lors de la réunion de la cellule des risques psychosociaux, **le délégué de service UNITÉ SGP POLICE de Draveil évoquait**, en l'absence de réponse concrète de l'administration, **la possibilité de judiciariser** cette problématique pour mise en danger de la vie d'autrui par manquement délibéré à une obligation de sécurité ou de prudence.

La semaine suivante, la hiérarchie du CRF de Draveil nous informait que **les travaux nécessaires** (deux sous-stations dans chaque pyramide) **allaient commencer en décembre 2019** car le budget nécessaire était enfin débloqué par le SAI.

Notre insistance, notre détermination et notre professionnalisme, tant au niveau local que national, ont permis de faire passer la santé des collègues avant tout. Comme à notre habitude, **nous n'avons rien lâché** et remercions notre équipe nationale pour son aide et son soutien.

La santé et la sécurité des personnels resteront toujours notre priorité.

La section locale UNITÉ SGP POLICE du CRF de Draveil



MILIPOL 2019 Un salon en demi-teinte pour la Police

Le salon « Milipol » se tenait du 19 au 22 novembre dernier au parc des expositions de Villepinte.

Un salon où de nombreuses sociétés sont venues présenter de nouveaux armements, équipements et matériels divers.

À cette occasion, l'équipe communication du bureau national s'est déplacée sur place, bien décidée à trouver de nouveaux moyens pour **équiper et moderniser la Police Nationale** et les moyens de protection.

Enregistrement préalable obligatoire, véritable contrôle de sécurité, palpation et fouille

des sacs, il fallait vraiment montrer « patte blanche » pour accéder aux deux halls.

De nombreux services de police européens et mondiaux, de nombreux services de sécurité étaient fiers de venir montrer leurs derniers véhicules, leurs acquisitions derniers cris et leurs dernières avancées technologiques mais aussi toutes sortes d'équipements militaires et non des moindres.

Toutes sortes d'armements, de lanceurs 40 ou autres armes non létales, des équipements dernière génération et de nouveaux moyens de protection plus légers et plus performants attiraient l'œil des visiteurs.

Un véhicule de patrouille « équipé » d'une cellule spéciale de protection permettant de transporter un individu en toute sécurité pour les personnels et avec de meilleures conditions d'hygiène attirait notre attention et nous pensons qu'il **serait temps que le ministère se penche sur ce genre de prestations pour nos véhicules, plutôt que de laisser tourner les équipages avec des véhicules affichant plus de 200000 kilomètres au compteur et dans des états pitoyables.**

Vous pourrez retrouver quelques-uns d'entre eux à travers quelques photos.



Si un imposant stand du Ministère de l'Intérieur trônait au milieu du plus important des halls consacrés à ce salon, il est à se demander si notre employeur n'a pas honte de sa Police Nationale ?

Comment expliquer qu'outre la PTS, une tenue d'opérateur et un véhicule du RAID et quelques rares équipements, la **Police Nationale était absente de ce stand à contrario de la Gendarmerie Nationale** qui affichait fièrement ces divers équipements rutilants.

À l'heure où les espions recrutent sur Internet et par voie de presse, la DGPN craignait elle d'exposer ses nouveautés

en matière d'équipements, de logiciels, d'applications et de matériels pour ne pas se les faire « voler » ou « copier » par des puissances étrangères ou des « malveillants » ?

Si Vetipol achalande le stand à la vitesse à laquelle ils fournissent les équipements aux collègues...

À moins que notre prestataire actuel, Paul Boyer Technologies, au travers de « Vetipol » n'ait pas eu le temps d'achalander le stand ? S'il le fait à l'allure où ils fournissent les équipements aux fonctionnaires, cela peut être une des explications.

Après une **suspension du système « Vetipol » pendant des semaines**, une rupture

des stocks de tenues maintien de l'ordre pour une durée indéterminée et des commandes qui sont livrées avec des mois de retard, rien d'étonnant à ce que la partie

« Police » du stand soit si peu visible

Heureusement, **les quelques collègues**

présents mettaient tout en œuvre pour valoriser leur métier et la Police Nationale en général et tous ceux qui, au quotidien, travaillent à améliorer la qualité de nos outils de travail.

Nous en profitons pour les remercier et les féliciter.

Le secteur Com



Laetitia DUCROS
Déléguée Nationale
PATS

Un an s'est achevé depuis notre création au sein de la structure UNITÉ SGP POLICE. Un an que **nous avons gagné, grâce à vous**, à force de détermination et de courage, les élections professionnelles; une année riche en émotions. Nos combats parsemés d'événements tragiques au sein de la police ont conforté notre militantisme et **notre envie d'améliorer le quotidien de chacun d'entre vous**.

Le chemin est encore long et nous faisons front, face à des réformes que nous dénonçons avec force.

L'obtention de nos revendications telles que nos **demandes de formations primo-arrivants ou management pour les catégories B et A**, confirmé par un courrier en date du 20 Mai de Monsieur LUTZ, directeur central de la formation et du recrutement ou encore **l'indemnisation des heures supplémentaires pour les PTS** suite à notre intervention pour le rajouter dans l'APORTT, sont nos premières réussites, sans oublier notre saisine du Secrétariat Général et du Ministre de l'Intérieur afin que les personnels administratifs, techniques et scientifiques (PATS) mobilisés pour les mouvements « Gilets Jaunes » **bénéficient d'une prime**. Le versement de celle-ci était confirmé lors du CTM du 14 février, 200 euros seraient versés à 2306 PATS dont 465 PTS.

Mais tout cela ne suffit pas et nous devons encore aller plus loin pour que les PATS, délaissés depuis tant d'années **ne soient plus les « laissés pour compte » de la Police Nationale**. Nous restons attentifs et vigilants sur l'actualité,

notamment sur la prochaine réforme des SGAMI, les mutualisations des services, et la réforme du dialogue social.

Néanmoins, un an d'existence, et que de chemin parcouru. Nous vous proposons un syndicat novateur, de proximité, d'écoute et d'échange permanent, avec cette ferveur de **bousculer les lignes dans le monde des PATS**, d'obtenir la reconnaissance de nos fonctions dans nos missions au sein de la Police Nationale. Un bilan très positif sur nos interventions et vos témoignages de satisfaction, renforcent nos convictions de nos engagements militants.

Il est bon aussi de saluer le travail de nos délégués consciencieux, bienveillants et vindicatifs qui œuvrent au quotidien. Les remercier de leur investissement et de leur disponibilité. Ils se font le relais de vos interrogations, ils portent votre parole et la font entendre. Si je devais les décrire par une devise, ce serait celle de Jacques CŒUR « A cœur vaillant rien d'impossible ». Vous trouverez, dans ces pages, quelques-uns de leurs témoignages mais aussi, le témoignage de celles et ceux qui, l'été dernier, ont œuvré pour que la coupe du monde féminine, organisée en France, se déroule le mieux possible, notamment pour nos collègues du CEA.

Notre unité pour l'intérêt commun, disposer des connaissances, des réseaux et du concours de nos collègues actifs nous rendent plus forts tous les jours, dans un seul objectif, celui d'**améliorer les conditions de travail des personnels**.

Témoignage d'Isabelle, Secrétaire Administrative de Classe Normale(SACN) Déléguée Régionale Centre Val de Loire



Je suis entrée dans la police nationale il y a 31 ans grâce au concours de commis. Cela fait longtemps mais quand on aime son métier, les années passent vite. Dès mon arrivée à Orléans je me suis syndiquée au syndicat majoritaire des administratifs. Très vite je me suis intéressée au syndicalisme car je voulais défendre les intérêts de mes collègues.

Au fil des années, j'ai siégé dans toutes les instances paritaires et découvert qu'avec l'administration le bras de fer était continu. Aujourd'hui, je suis déléguée régionale UNITÉ SGP POLICE PATS Centre Val de Loire. La région compte 6 départements et toutes les directions y sont présentes.

J'ai fait le choix d'UNITÉ SGP POLICE, devenu depuis syndicat majoritaire, qui nous a accueillis à bras ouverts et reconnus comme personnel Police Nationale.

Je voulais continuer à être représentante du personnel dans une fédération importante, la FSMI.

A Tours, depuis 3 ans 1/2 je continue de soutenir et aider mes collègues PATS, à siéger dans les CAPR et commissions de réforme.

Le métier de délégué syndical est compatible avec mon poste de cheffe secrétariat. C'est beaucoup d'investissement mais tellement intéressant et je sais pouvoir compter sur UNITÉ SGP POLICE PATS, une équipe soudée, compétente et efficace.

Témoignage de Sébastien, Adjoint Administratif Principal 2 (AAP2) Secrétaire Départemental 63



Je suis devenu délégué un peu par hasard. A l'époque, mon ancien syndicat cherchait des personnes pour la liste des élections en CAP et ai été élu par 2 fois en Auvergne.

Dans les petites structures, le délégué local est la vitrine du syndicat, le travail, la disponibilité et l'écoute sont primordiaux.

La fusion des régions et les dernières élections, ne m'ont pas permis de continuer à représenter

les collègues. Suite au choix politique de mon ancien syndicat et à la démission du secrétaire zonal, j'ai décidé de tout arrêter.

Des collègues, dont certains adhérents « historiques » de mon précédent syndicat, m'ont encouragé à poursuivre dans la représentation du personnel, satisfait de mon travail.

UNITÉ SGP POLICE PATS proposait un syndicalisme inédit. Un syndicalisme de proximité, d'assistance, et d'entraide entre délégués actifs et délégués PATS. LA FSMI permet également d'étendre ce syndicalisme de terrain avec l'ensemble des syndicats composant cette dernière.

La profession de foi en accord avec mes convictions syndicales, la proximité et ce renouveau, m'ont convaincu de rejoindre l'organisation syndicale et de militer à leurs côtés.

La suite, vous la connaissez, grâce à vous et à votre volonté de faire bouger les choses, nous avons gagné les élections et sommes devenus le syndicat majoritaire chez les CEA et les PATS.

Témoignage de Salima, Adjointe Administrative Principale 2 (AAP2) Déléguée de Service Bagneux



Une disponibilité, une écoute, de la compassion et des solutions sont les maîtres mots d'UNITÉ SGP POLICE.

Je retrouve dans cette organisation, de l'humanité et un suivi dans chaque dossier. C'est surtout une organisation syndicale qui te considère en tant que personne et non en matricule ou bulletin d'adhésion. Si j'ai choisi UNITÉ SGP POLICE PATS c'est pour toutes ces

valeurs.

Nous sommes un groupe uni qui travaille de concert pour l'intérêt de tous les collègues.

Je suis entrée dans l'administration en tant qu'ADS, adhérente UNITÉ SGP POLICE, lauréate du concours d'adjointe administrative principale 2^{ème} classe, j'ai constaté un manque de considération de l'administration. C'est pourquoi aujourd'hui, séduite par le travail de proximité, l'investissement et l'abnégation avec lesquels les délégués UNITÉ SGP POLICE FO font preuve, j'ai rejoint l'équipe afin de défendre au mieux les intérêts de mes collègues.

Témoignage de Lionel, Adjoint Administratif Principal 2 (AAP2) Délégué Régional Limousin



Selon ma perception, le syndicaliste doit être une personne dont le but est de défendre les droits et les intérêts sociaux, économiques et professionnels de ses collègues et adhérents.

Un syndicat mobilise, conteste, propose, revendique et négocie afin de faire respecter et évoluer les droits collectifs.

Enfin, l'engagement syndical peut aussi signifier aider les

autres et se sentir utile en les informant et en les conseillant sur leurs droits. C'est un investissement usant, fatigant, mais tellement gratifiant !

Alors, pourquoi à UNITÉ SGP POLICE - FO ?

UNITÉ SGP POLICE - FO est un syndicat novateur qui ne cesse d'évoluer selon les besoins des collègues et ne craint pas de s'exposer voir de dénoncer ouvertement. Syndicat de proximité et humain il ne cesse de lutter pour les intérêts des fonctionnaires. Il dispose également de supports que je qualifierai d'inédit et de très compétent, et d'une disponibilité permanente afin de répondre au mieux aux impératifs et urgences et reste à l'écoute de chacun.

Témoignage de Marie-Hélène, Secrétaire Administrative de Classe Normale(SACN) Déléguee Régionale Corse



Entrée en police en 2002 en tant qu'adjoint administratif et arrivée à la DRPJ d'Ajaccio en 2003, c'est par hasard que je suis devenue représentante du personnel. Lors de la mise en place des CAP locales en 2010, il manquait quelques noms sur la liste de Corse-du-Sud pour mon ex organisation syndicale, j'ai accepté d'en faire partie.

Très vite, j'ai réalisé ma facilité à parler au sein d'une assemblée et ma capacité à défendre mes collègues face à l'administration.

Je me suis donc naturellement impliquée de plus en plus dans ce rôle pour pouvoir me mettre au service de mes collègues, les aider et les soutenir dans leurs démarches.

Après ma réussite à l'examen professionnel de SACN, j'ai dû quitter la police pour aller en préfecture d'Ajaccio de 2014 à 2018. Durant cette période j'ai continué à représenter mes collègues de police, non plus en CAP mais en réunion de cellule RPS, pour les avancements et dès que mon intervention était demandée, en parallèle, je participais à certaines instances en préfecture auprès des collègues de FO-préfectures (CLAS, pré-CAP...). C'est à leur contact et celui de mes collègues CEA d'UNITE SGP

POLICE que j'ai pris conscience de l'importance d'être au sein d'un syndicat regroupant l'ensemble des périmètres du Ministère de l'intérieur et l'importance pour les PATS en police d'être dans un syndicat d'actif leur faisant part de leur expérience et de leur soutien. J'ai pourtant hésité à intégrer la section PATS d'UNITE SGP POLICE en tant que régionale pour la Corse, avant de réaliser que j'avais établie des relations et des amitiés au fil des années avec les collègues CEA d'UNITE SGP POLICE d'Ajaccio, de FO préfecture 2A et 2B et de FO gendarmerie et que j'y avais toute ma place.

Ma 1ère année passée au sein de la section PATS d'UNITE SGP POLICE, le confirme et me conforte dans ce choix.

J'y ai trouvé des représentants à l'écoute, disponible, compétents et avec qui on peut exposer et partager nos idées afin que les personnels soient défendus au mieux et travaillent dans les meilleures conditions possibles.

Témoignage de Grégory, Adjoint Administratif (AA) Secrétaire Départemental 83



Je m'appelle Grégory DANES, j'ai 48 ans et je suis adjoint administratif au commissariat de La Seyne-sur-Mer dans le Var.

J'ai rejoint le corps des administratifs du Ministère de l'Intérieur en 2012 grâce aux emplois réservés après avoir passé plus de 17 ans dans la Marine Nationale en tant que secrétaire militaire. Autant vous dire que le syndicalisme pour moi, c'est tout nouveau.

Pourtant, lorsque le délégué CEA d'UNITE SGP POLICE - FO m'a informé qu'une branche « PATS » allait être créée, et m'a proposé de participer à cette aventure, ma curiosité a été éveillée.

Beaucoup de PATS de la région toulonnaise étaient comme moi, déçus des syndicats PATS traditionnels, ils espéraient du renouveau. C'est justement ce que nous proposait UNITE SGP POLICE - FO.

J'ai dans un premier temps hésité pour le poste de secrétaire départemental Var. En effet, concilier vie professionnelle, vie familiale et le syndicalisme n'est pas chose facile.

Mais enjoué par un syndicalisme de proximité, en étant plus proche, à l'écoute des collègues et leur apporter un soutien, je me suis laissé tenter, sans regret à ce jour.

Certains de nos détracteurs nous disent souvent qu'UNITE SGP POLICE n'est pas un syndicat 100% PATS, c'est vrai, mais il défend à 100% tout le personnel du Ministère de l'Intérieur, qu'il soit actif, administratif, technique ou scientifique, et l'union fait la force devant une administration commune.

Je suis fier d'en faire partie et de pouvoir aider au mieux les personnels administratif, techniques et scientifiques qui nous ont rejoint depuis les dernières élections et qui ont fait d'UNITE SGP POLICE PATS le syndicat majoritaire.



Témoignage de Maïté, Adjointe Technique Principal (ATP2) Référente Nationale Adjointe Personnels Techniques et Spécialisés



J'ai été durant 18 ans administrative, 12 ans à l'Education Nationale au Rectorat et 6 ans au SGAMI au service des rémunérations ainsi que formatrice pour le Ministère de l'Intérieur. Nous avons la possibilité de pouvoir effectuer des détachements d'un Ministère à un autre et pouvoir changer de métier. C'est pour cela que j'ai effectué un détachement en tant qu'adjointe technique à la CRS 9. Au cours de mes années d'expérience j'ai pu constater un manque de communication et d'information des agents des fonctions publiques.

C'est pour cela qu'il y a quelques années, j'ai décidé de m'investir et d'être représentante du personnel car il est important pour moi que chaque fonctionnaire soit défendu et puisse avoir accès à toutes les informations concernant leurs droits.

Il est parfois difficile d'affronter seul la hiérarchie, je les aide et les soutiens dans leur carrière professionnelle. Etre à l'écoute de chaque agent et trouver des solutions.

C'est pourquoi j'ai souhaité m'investir auprès d'un syndicat dynamique et novateur et dont, l'intérêt des personnels est la priorité. Je sais pouvoir compter sur une équipe à l'écoute et disponible pour répondre à nos attentes.

Témoignage de Maud, Adjointe Administrative Principale 2 (AAP2) Département 54



Affectée à l'Etat-Major de la DDSP de Meurthe-et-Moselle depuis septembre 2013, je me suis présentée en tant que Secrétaire Départementale 54 des personnels administratifs, techniques et scientifiques au sein d'UNITE SGP POLICE FSMI-FO.

J'ai choisi UNITE SGP POLICE car j'y ai trouvé une « équipe » soudée et volontaire, qui fonctionne parfaitement, travaillant avec rigueur et dextérité. Il me semblait important de renseigner, de soutenir et d'accompagner chaque collègue dans sa vie professionnelle. UNITE SGP POLICE PATS donne les moyens à chacun d'entre nous de bousculer les lignes, défendre les conditions de travail des collègues et d'exprimer leurs revendications sans censure. Pour toutes ces raisons, j'ai rejoint l'organisation séduite et persuadée qu'enfin, on pourrait agir et représenter le personnel le plus justement que possible, surtout nous, les PATS dans cette grande police. Enfin, UNITE SGP POLICE a toujours su nous représenter bien avant que la section PATS soit créée, ils ont su nous défendre et apporter des solutions concrètes et pérennes à nos problèmes.

En Meurthe-et-Moselle, avec mon adjointe KHOLLER Marianne, nous sommes reconnues comme un duo efficace et sommes sollicitées naturellement pour toutes interrogations. En accord avec le bureau Local UNITE SGP POLICE FO, Messieurs NAHASS et DIDIER, nous travaillons de concert profitablement pour l'intérêt des collègues. Mme ADELE Pascaline, secrétaire Zonale GRAND EST PATS nous accompagne également dans nos missions quotidiennes.

Je pense qu'il est important de s'entraider, d'exposer et de partager nos idées afin que les personnels soient défendus au mieux et travaillent dans les meilleures conditions possibles.

Cela fait 1 an que je suis investie et je ne regrette pas mon choix de m'être impliquée au sein d'UNITE SGP POLICE PATS. Je peux dorénavant agir selon mes convictions, répondre aux attentes des collègues et enfin pallier aux carences des autres syndicats que je dénonçais vivement.

Notre devise, l'union pour l'intérêt commun.

Bon courage Franck

Victime d'un très grave accident qui a failli le condamner à perdre une main, Franck a su par son courage, son sang-froid et ses qualités de sauveteur, éviter le pire.

Franck est un battant et, après une opération importante, il commence à remonter la pente moralement.

Il devra néanmoins encore subir de nombreuses opérations chirurgicales et risque de perdre une part importante de la validité de sa main.

Néanmoins, après ses opérations, sa rééducation et certainement un long arrêt de travail, Franck reviendra parmi nous encore plus fort.

L'ensemble du bureau national, les secrétaires nationaux délégués et toute l'équipe PATS lui apportent leur total soutien.





Céline PEGARD
Déléguée Zonale Ouest
PATS

Coupe du Monde féminine 2019 côté PATS – Zone Ouest

Il y a quelques mois, se tenait la huitième édition féminine de la coupe du monde de football.

Si le 7 juin 2019, Paris donnait le coup d'envoi avec le match France-Corée du Sud, ce sont neuf villes de l'hexagone qui, pendant un mois, allaient accueillir ces compétitions et notamment la zone Ouest (Le Havre et Rennes). Un mois durant lequel nos forces actives et de soutien de la Police Nationale ont elles aussi œuvré pour assurer le bon déroulement des 52 matchs disputés sur le territoire.

Si c'était la première fois que la France organisait la coupe du monde féminine, nos Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques (PATS) de la zone ouest ont eu l'occasion de faire leurs preuves et sont donc expérimentés sur ce type d'événements (Mondial U20 féminin, Armada de Rouen, G8 à Deauville, Commémorations du 75^{ème} anniversaire du Débarquement à Caen...) !

La particularité de ce mondial était que les effectifs de sécurité devaient compter de nombreuses femmes. En effet, un protocole avait été signé en mai dernier entre le Ministère de l'Intérieur et le comité organisateur par lequel la Police Nationale avait reçu la consigne de « féminiser ses rangs » dans la gestion de cette compétition. En tout, cinq fonctionnaires de police ou gendarmerie étaient mobilisées au sein de chacune des 24 formations engagées dans le tournoi. Cette volonté et ce message de féminisation permettaient de valoriser, en externe et en interne, les métiers et les carrières des collègues féminines au sein de la Police Nationale qui ne cesse de se féminiser.

Les PATS n'ont bien sûr pas échappé à cette règle sans que cela ne crée le moindre problème, toutes et tous ayant à cœur de mettre en exergue le savoir-faire et la qualité des personnels de soutien de la police française.

Alors, si elles n'ont pas porté le maillot tricolore, elles ont bien contribué à l'organisation de cet événement mondial exceptionnel qui a demandé un important dispositif de sécurité très féminin.

Voici, au travers de quelques témoignages, le ressenti de nos collègues féminines PATS.

Témoignage d'Annie,

Adjointe Administrative (AA) à la CRS13 St Brieuc



image d'illustration

J'ai débuté ma carrière en 1979 au sein de la Préfecture de Police à Paris en qualité d'auxiliaire de bureau. Affectée au secrétariat de la police de la circulation, j'ai eu l'honneur d'être la 1^{ère} administrative et seule femme à intégrer ce service composé d'une trentaine de personnels en « tenue ».

Après 14 années passées au sein de ce service, j'ai obtenu plusieurs mobilités au sein de différents services de police

en région parisienne sur des postes très variés : accidents de la route, statistiques, service du matériel (gestion budgétaire, entretien des véhicules, armement...), service des contraventions... 23 ans plus tard, j'ai pu retrouver mes racines bretonnes et obtenir en 2002 ma mutation aux Renseignements Généraux (RG de l'époque) de Rennes (35) puis 2 ans plus tard à Saint-Brieuc (22). De 2004 à 2017, j'ai été en poste aux RG devenus SDIG et Renseignements Territoriaux (RT) de nos jours. Depuis 2017, je suis en poste au secrétariat de la CRS 13 à St Brieuc. Je fais des déplacements à travers la France avec la compagnie. Quand nous partons, nous emmenons dans nos valises notre matériel de bureautique (ordinateurs, imprimantes et tout ce qui peut être utile dans un secrétariat). Au cours de ces déplacements, nous pouvons être hébergés soit dans un cantonnement (le plus souvent), soit un hôtel ou encore un lycée. Nous pouvons travailler pratiquement de la même façon qu'à « résidence ». En général, nous partons pour 2 ou 3 semaines. Nous bénéficions d'un repos par semaine mais pas forcément le week-end (le bureau est ouvert tous les jours). Il peut arriver que la mission change et devoir tout « plier » pour partir s'installer rapidement ailleurs. Ce poste est intéressant de part la diversité des tâches et le fait de pouvoir bouger. Ce n'est pas toujours de tout repos mais l'avantage c'est que l'on ne s'installe pas dans la routine. Pour conclure, toutes ces expériences aussi riches et variées les unes des autres m'ont permis de ne jamais m'ennuyer professionnellement et de découvrir à chaque fois de nouvelles façons de travailler dans des environnements très différents !

Témoignage de Céline,

Agent Spécialisé de la Police Technique et Scientifique (ASPTS) à la PJ d'Angers



Issue du concours d'adjoint administratif en 1993, j'ai occupé plusieurs postes administratifs durant 25 années dans des domaines très variés : OMP, Ressources Humaines, Brigades des accidents...

Mon dernier poste « administratif » occupé depuis 2017 au sein du service « documentation opérationnelle » de la PJ d'Angers, m'a conforté dans

mon souhait de travailler au plus près des collègues actifs. J'ai donc franchi le pas en 2018, avec le recrutement au choix dans le corps des Agents Spécialisés de la Police Technique et Scientifique de la Police Nationale plus communément appelé « passerelle ».

Suite à un stage découverte en service d'une durée de 15 jours et une scolarité obligatoire de 6 semaines à Nîmes, j'ai été affectée au Service Régional de l'Informatique et Traces Technologiques (SRITT) à la PJ d'Angers. Je suis en charge des extractions de données (téléphones portables, ordinateurs, drones...) dans le cadre des enquêtes judiciaires. De part ces missions liées aux nouvelles technologies, nous avons avec les collègues ASPTS, le sentiment d'être « partie prenante » à l'enquête, c'est-à-dire que nos actions de soutien permettent aux enquêteurs de récolter des éléments afin de faire avancer l'enquête et parfois même la résoudre...

Dans le cadre d'événements sportifs comme la coupe du monde, la menace est élevée. Nos collègues actifs sont fortement mobilisés pour assurer la sécurité et limiter les risques de petite et grande délinquance, de quoi donner « du pain sur la planche » aux ASPTS (relevés d'empreintes, prélèvements, photographies...) !

Témoignage d'Émilie,

Adjointe Technique (ATIOM) à la DDSP35 Rennes



Après une carrière militaire de 16 années en qualité de gérante de mess/foyer dans la restauration collective, j'ai intégré le corps des Adjoints Techniques de la Police Nationale (ATPN) au sein du SGAMI OUEST à Rennes. Pendant ces 5 années au SGAMI OUEST, j'occupais un poste de gestionnaire logistique à dimension zonale (20 départements) au profit de 3 magasins : Rennes, Tours et Oissel. Désireuse de pourvoir un poste plus « opérationnel », j'ai obtenu une mobilité sur un poste de gestionnaire logistique / armement au sein de la DDSP 35 en 2018.

Ce nouveau poste offre une proximité quotidienne avec les collègues actifs que notre service logistique doit équiper pour l'habillement et l'armement. Dans le cadre d'événements sportifs, tels que la coupe du monde féminine de football par exemple, nous sommes en charge de la dotation d'équipements spécifiques individuels de la Section d'Intervention Rapide. J'ai souhaité intégrer le corps des Adjoints Techniques du ministère de l'Intérieur et l'Outre-Mer (ATIOM) afin de pouvoir postuler sur un plus grand choix de postes à l'avenir. Cette récente intégration m'a permis d'obtenir ma mobilité pour convenances personnelles sur Paris dans ce même cœur de métier que j'affectionne particulièrement.

Témoignage de Catherine, Technicienne des Systèmes d'Information et de Communication (SIC) au SGAMI Ouest à Rennes



Après avoir occupé plusieurs postes variés dans différentes administrations (Tribunal d'Instance, Mairie, Rectorat...), j'ai été reçue au concours d'adjoint administratif du Ministère de l'Intérieur en décembre 1997 et affectée dans un service à la DRLP, à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine (35). En novembre 1999, j'effectue une mobilité au sein du périmètre Police Nationale au service rémunérations du SGAP Ouest à Rennes (gestion de la paie et des indemnités). Dix années plus tard, en mars 2009, vivement intéressée par le domaine informatique, j'intègre le Bureau Soutien Utilisateurs (BSU) du service informatique. Confortée par cette « matière », je demande mon intégration en mars 2014 en qualité d'agent SIC... Je passe le concours en 2016 et je suis reçue, mais malheureusement pas de poste vacant sur Rennes... je renonce donc au concours. En janvier 2018, j'obtiens le grade de Technicien des Systèmes d'Information et de Communication (SIC) de Classe Normale par la voie de l'avancement au choix. A ce jour, je suis toujours en fonction au sein du Bureau Soutien Utilisateurs (BSU) du SGAMI Ouest et le travail me plaît beaucoup. En effet, avec les collègues SIC, nous avons des missions de soutien auprès des collègues (CEA et PATS) : assurer l'installation, la gestion et le maintien en condition opérationnelle des matériels et logiciels nécessaires aux systèmes d'information et de communication. Nous sommes soumis selon les services et nos profils à des astreintes ainsi qu'au devoir de réserve, discrétion et secret professionnel... mais aussi à des risques : travailler sur des antennes relais à plusieurs mètres de hauteur par exemple !

Témoignage de Justine, Adjointe Administrative (AA) à l'Etat-Major DDSP35 Rennes - Déléguee Régionale Bretagne



Gendarme Adjoint Volontaire (GAV) de 2011 à 2014 en Franche-Comté et à la Région de Gendarmerie de Bretagne à Rennes, j'ai intégré le périmètre Police Nationale dans le cadre d'un recrutement sans concours d'adjoint administratif en juin 2014.

Affectée dans un premier temps au Centre National de Traitement automatisé (CNT) de Rennes, j'ai rapidement

saisi l'opportunité d'effectuer une mobilité au sein du bureau de l'analyse et des statistiques à l'Etat-Major de la DDSP 35.

Cette nouvelle fonction est en adéquation avec mes attentes, c'est-à-dire que ce poste d'adjoint administratif me permet d'occuper un poste sédentaire dans un environnement et un contexte « d'actifs ». Plus concrètement, dans le cadre de la coupe du monde féminine de football, l'Etat-Major a en charge au nom du Directeur Départemental de la Sécurité Publique (DDSP), la rédaction des demandes de forces mobiles pour les matchs. Ces demandes sont adressées par RESCOM à la préfecture d'Ille-et-Vilaine qui après validation les transmet à Mr Le Préfet Délégué pour la zone de Défense et de Sécurité Ouest (PDDS) pour arbitrage.

L'Etat-Major est également en charge de faire remonter quotidiennement à la Direction Centrale de Sécurité Publique (DCSP) tous les incidents et interpellations éventuels liés à la coupe du monde féminine de football sur l'ensemble des 20 départements de la zone ouest.



Assurer la sécurité, la logistique (équipement/armement/informatique...), l'administratif... tant de métiers si différents mais si complémentaires qui permettent tous, sans exception, de maintenir la réussite et le caractère festif d'un événement sportif par exemple ! La Police Nationale, avec les PATS, une équipe qui gagne ! « Fiers d'être Bleues ! »



Sébastien WATOTIENNE
Délégué National
Secteur Adjoint de Sécurité

ADJOINTS DE SÉCURITÉ POURQUOI SE SYNDIQUER ?

En tant que délégué national en charge du secteur ADS au sein de l'organisation, je suis souvent amené à rencontrer nos futurs collègues.

Bien souvent, au cours des échanges sur la Police, sur les missions dévolues aux ADS, sur notre engagement pour les servir au mieux, la fameuse question « **POURQUOI SE SYNDIQUER** » revient régulièrement.

Loin des grands discours syndicaux ou de vouloir vanter l'intérêt de se syndiquer tant en matière de défense des droits et intérêts personnels (paritarisme, contrat, conditions de travail, etc...) mais aussi de défense des intérêts collectifs, il nous est apparu plus simple et plus parlant de laisser s'exprimer un Adjoint De Sécurité (ADS), devenu depuis, Elève Gardien de la Paix.

TÉMOIGNAGE D'ALEXIS ÉLÈVE GARDIEN DE LA PAIX ANCIEN ADJOINT DE SÉCURITÉ

Bonjour, je suis issu de la région Nantaise et j'ai intégré la Police Nationale en tant qu'Adjoint de Sécurité en décembre 2015 à l'école de Oissel, à la 107^{ème} promotion. Du haut de mes 19 ans, je ne connaissais rien à la Police et surtout au milieu syndical de celle-ci mais mon père a toujours été représentant syndical au sein de Force Ouvrière dans le privé.

J'ai donc atteint l'âge adulte en comprenant rapidement l'importance des syndicats.

Lors d'un trajet pour me rendre à l'école d'Adjoint de Sécurité, j'ai eu une altercation avec un individu en voiture. Cet homme a décidé de déposer plainte contre moi pour des faits de violences volontaires avec arme par destination. Avec moins de 15 jours de Police et en école, je ne connaissais pas « l'obligation de rendre compte ».

J'ai donc gardé cette légère altercation pour moi, puis j'ai aspiré à devenir Gardien de la Paix.

J'ai donc passé les épreuves du concours et dans le même temps, à savoir un an après cette altercation, j'ai été entendu par les gendarmes pour cette affaire de violences volontaires avec arme par destination.

Comme la procédure l'exige, ils ont pris mes empreintes et mon portrait.

À mon arrivée à Nantes, j'ai décidé de me syndiquer et j'ai choisi UNITÉ SGP POLICE pour deux raisons.

Tout d'abord, ils étaient les seuls à venir nous voir au sein du palais de justice mais surtout, après avoir regardé ce que proposaient les différents syndicats, ils étaient **les seuls à avoir des idées novatrices pour les ADS**.

J'ai finalement obtenu mon concours de Gardien de la Paix en septembre 2017.

Un matin de décembre, je reçois un courrier recommandé, stipulant l'annulation de mon concours de Gardien de la Paix, au prétexte que j'étais inscrit sur le TAJ (Traitement des Antécédents Judiciaires).

J'ai immédiatement lancé une demande de suppression du TAJ car, entre-temps, cette affaire avait été classée sans suite. Mais une audience devant la Directrice des Ressources Humaines était inévitable. C'est alors que



mes délégués syndicaux ont été d'une utilité incroyable.

Me défendant devant la directrice et apportant des pièces à ce dossier, elle est alors revenue sur sa décision, validant mon concours.

Mes délégués connaissant mon goût prononcé pour le verbe, m'ont appelé pour savoir si je pouvais être intéressé pour devenir délégué pour les ADS.

Je me sentais redevable vis-à-vis de **l'organisation qui m'avait aidé** dès le début mais, de plus, j'étais très intéressé par ce challenge car la philosophie de l'organisation, ses projets et sa volonté de défendre les collègues me plaisaient. Même si je ne connaissais pas vraiment la réalité du syndicalisme, après en avoir discuté avec quelques collègues qui m'ont encouragé, j'ai décidé d'accepter cette proposition.

Je siège en CCPZ pour défendre les ADS en difficultés. C'est un exercice que j'affectionne particulièrement. C'est l'un des seuls moments dans la vie d'un ADS où il est considéré comme un membre effectif de la Police Nationale. Le débat occulte tous grades et toutes fonctions. Cela devient alors un débat entre l'administration et des représentants syndicaux.

Aujourd'hui, j'ai intégré la 254^{ème} promotion d'élève gardien de la paix, à l'ENP de Saint-Malo et je vais tout faire pour réaliser mon rêve, devenir Gardien de la Paix. Mais soyez assuré d'une chose, j'aurai toujours un regard bienveillant sur mes collègues Adjoint de Sécurité.

Pour terminer mon propos, et de façon objective, j'ai rencontré chez **UNITÉ SGP POLICE, des collègues qui se sont souciés de moi et qui se soucient de nous.**

L'équipe nationale et plus particulièrement celle du secteur ADS est **motivée et a de nombreuses idées pour faire bouger les lignes**, mais il faut que vous ayez à l'esprit que le temps administratif est toujours plus long que le nôtre.

Faites confiance à UNITÉ SGP POLICE.



La Trésorerie Nationale : Une équipe motivée

Grace à une équipe motivée et volontaire, la trésorerie nationale n'a cessé d'évoluer.

Le développement de notre propre logiciel de gestion d'adhérent est le fruit de cette volonté.

Ainsi, dans la continuité, après avoir innové avec l'adhésion en ligne, UNITÉ SGP POLICE propose désormais aux adhérent(e)s de renouveler leur cotisation en ligne par carte bancaire via notre plate-forme sécurisée.

Éloignement, ultramarins, etc... Les raisons peuvent être multiples d'être dans l'impossibilité de payer sa cotisation auprès d'un(e) délégué(e) UNITÉ SGP POLICE, le renouvellement en ligne est fait pour vous !

Comme pour l'adhésion en ligne, les protocoles de sécurité sont stricts, les mêmes que pour les établissements bancaires assurant ainsi une totale protection de vos données.

Cet espace dédié, disponible pour tous les adhérents UNITÉ SGP POLICE, permet également de modifier vos infos personnelles, que ce soit e-mail, adresse postale, téléphone, etc... Il vous permet également de connaître l'historique de vos cotisations et de télécharger votre attestation fiscale.

Pour récupérer votre code d'accès, rapprochez-vous de votre délégué(e) UNITÉ SGP POLICE.

Pour renouveler votre adhésion en ligne, une seule adresse : <https://adherent.unitesgppolice.com>



Grade	Cotisation annuel	Crédit d'impôt	Cout réel de la cotisation
Cadet de la République	11,00 €	7,26 €	3,74 €
Adjoint de sécurité	21,00 €	13,86 €	7,14 €
Gardien de la Paix Stagiaire	40,00 €	26,40 €	13,60 €
Gardien de la Paix	80,00 €	52,80 €	27,20 €
Brigadier	80,00 €	52,80 €	27,20 €
Brigadier-Chef	90,00 €	59,40 €	30,60 €
Major	90,00 €	59,40 €	30,60 €
Retraité	40,00 €	26,40 €	13,60 €

De temps en temps, il paraît important de rappeler **le cout réel d'une cotisation syndicale**.

Ainsi, si vous devez vous acquitter d'une certaine somme pour le montant de votre cotisation, cette dernière bénéficie d'un **crédit d'impôts**.

Vous trouverez dans le tableau ci-contre, le coût réel de votre cotisation en fonction de votre grade.

Bien entendu, vous pouvez vous rapprocher de vos délégués UNITÉ SGP POLICE si vous souhaitez plus d'informations.



UNITÉ SGP

POLICE

FSMI FO

BULLETIN

D'ADHÉSION

Je soussigné(e) :

Demande mon adhésion à :

UNITÉ SGP POLICE - FORCE OUVRIÈRE
163 AVENUE GALLIENI 93170 BAGNOLET
TÉL : 09 70 68 19 09

Je règle ma cotisation :

☐

chèque n° / Banque :

☐

prélèvement bancaire en complétant le mandat SEPA joint

☐

carte bancaire ou compte PayPal

Fait à :

Le :

Conditions de prélèvement

Avant le 20 janvier : 4 prélèvements les 26 jan, 26 avril, 26 juil, 26 oct

Avant le 20 avril : 3 prélèvements les 26 avril, 26 juillet, 26 octobre

Avant le 20 juillet : 2 prélèvements les 26 juillet, 26 octobre

Avant le 20 octobre : 1 prélèvement le 26 octobre

Votre signature :

Montants des cotisations annuelles

Cadet de la République : 11€ (3.74€ après crédit d'impôt)

Adjoint de Sécurité : 21€ (7.14€ après crédit d'impôt)

Stagiaire : 40€ (13.60€ après crédit d'impôt)

Gardien de la Paix & Brigadier de police : 80€ (27.20€ après crédit d'impôt)

Brigadier-Chef & Major : 90€ (30.60€ après crédit d'impôt)

Retraité : 40€ (13.60€ après crédit d'impôt)

Couple : Plein tarif de la cotisation la plus élevée et 50% du tarif de la seconde



VEUILLEZ REMPLIR LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU VERSO

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM D'USAGE NOM DE NAISSANCE PRÉNOM MATRICULE SECTION ☐ H ☐ F Né(e) le / / Tél. Portable / / / Tél. Fixe / / / Adresse personnelle Adresse e-mail Date d'entrée dans l'administration Date de titularisation Grade actuel Depuis le Direction d'emploi Service RETRAITÉ ☐ URBAIN ☐ CRS ☐ Cotisation couple ☐ Matricule conjoint(e) Recevoir le journal ActuPolice à domicile ☐ Inscription aux notifications par SMS/MAIL ☐

UNITÉ SGP POLICE s'engage à n'utiliser vos coordonnées que dans le cadre syndical, à ne pas les diffuser auprès d'un tiers et à tout mettre en œuvre pour la protection et l'anonymisation de celles-ci. Les informations recueillies sur ce formulaire seront enregistrées dans un fichier informatisé par UNITÉ SGP POLICE pour la gestion des adhérents. Conformément à la loi «informatique et libertés», vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez UNITÉ SGP POLICE - FORCE OUVRIÈRE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'UNITÉ SGP POLICE - FORCE OUVRIÈRE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Ce mandat sera renouvelé par tacite reconduction.

RÉFÉRENCE DU MANDAT
UNITÉ SGP POLICE FORCE OUVRIÈRE

UNITÉ SGP
POLICE
-FSMI FO-

Nom et prénom du débiteur Adresse du débiteur Code postal Ville Pays Numéro de compte (IBAN) Code d'identification banque (BIC) Nom du créancier **UNITÉ SGP POLICE - FORCE OUVRIÈRE**Identifiant du créancier **F R 2 0 Z Z Z 6 2 4 0 3 9** Paiement récurrent/répétitif ☒Adresse du créancier **163, avenue Gallieni** Code postal **9 3 1 7 0** Ville **BAGNOLET**Signé à Le Signature

Les informations contenues dans le présent mandat, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son adhérent. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, le consentement donné au prélèvement national que vous avez signé demeure valable pour le prélèvement SEPA; nous continuerons à envoyer des ordres de prélèvement à votre banque pour faire débiter votre compte conformément à l'autorisation que vous lui avez donnée. **Déclaration à la CNIL sous le numéro 1666697.**

LE DROIT DE VISITE ET D'HÉBERGEMENT DES GRANDS PARENTS

Bonjour à tous.

Avant de clore les informations juridiques portant sur la protection des majeurs par des mesures de curatelle et de tutelle que j'ai traitées dans les précédents numéros d'ACTUPOLICE et dont les bénéficiaires sont souvent les personnes âgées, il convient aussi d'aborder, dans un tout autre domaine, mais concernant également nos aînés, le droit de visite et d'hébergement des grands parents.

L'article Article 371-4 du Code Civil dispose que « L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit. »

En cas de conflit, il appartient au juge des affaires familiales de fixer les modalités et la fréquence de ces relations entre les grands parents et leurs petits enfants, en tenant compte essentiellement de l'intérêt des enfants et de la réalité de leurs liens personnels avec leurs grands parents, à moins qu'il ne soit justifié « de motifs graves, de nature à y faire obstacle », selon la jurisprudence. Ces motifs graves peuvent être, par exemples, le dénigrement des grands parents

envers les parents des enfants, les soumettant ainsi à une pression psychologique, l'alcoolémie, mauvais traitements... Le juge a la faculté de demander une médiation, une enquête et d'entendre l'enfant.

Il ne faut pas considérer la notion de conflit uniquement entre parents et grands parents. Lorsque les couples sont en procédure de divorce très conflictuelle, les enfants ne sont pas les seuls à souffrir de cette situation, souvent leurs grands parents sont privés de les voir et vice versa. Dans le cas d'un parent qui n'a pas la garde exclusive de ses enfants, il se trouve aussi démuné de faire rencontrer ces derniers avec ses propres parents, à moins de sacrifier une partie de son temps précieux de visite et d'hébergement. En conséquence, il est très appréciable que ces grands parents puissent avoir leur droit et leur temps personnels d'entretenir des relations avec leurs petits enfants.

En attendant le prochain numéro, prenez soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au **06.09.95.62.27**





**Amine
FEDDAL**



**BOXE
FRANCAISE**



Bonjour Amine, tu es adjoint de sécurité, peux-tu nous décrire brièvement ton service actuel ?

Je suis adjoint de sécurité depuis maintenant 4 ans, je suis actuellement au centre de rétention administrative à Cornebarrieu (DIDPAF31 31 aéroport Toulouse Blagnac)

Mes missions changent à chaque cycle de travail, je suis en 2/2/3/2/2/3. Ce sont des missions de garde ou de transfert. Quand je suis de garde, ce sont des missions de surveillance du centre, caméras intérieur ou extérieur, patrouille intérieure ou à l'extérieur du bâtiment, mission interne comme surveillance à l'infirmerie lors des consultations ou alors surveillance lors des repas... de transfert c'est tout ce qui est patrouille portée ou pédestre sur l'aéroport, escorte lors des présentations aux différents tribunaux et parfois contrôle dans la bande des 20 km à la frontière espagnole qui fait partie du département de la Haute Garonne.

As-tu le souhait de devenir gardien la paix, et si oui, pour quel motif ?

Je suis admissible au concours gardien de la paix de la session septembre 2018, je suis dans l'attente de rentrer en école de police le plus vite possible afin de pouvoir commencer ma carrière de policier. Ce qui m'a donné envie de rentrer dans la police est d'intégrer un service spécialisé d'élite tel que la BRI ou le RAID. Les attentats en France ont aussi été un déclic pour moi.

J'ai la chance et l'honneur de pouvoir m'entraîner en boxe avec les collègues de la BRI Toulouse.

Depuis quand pratiques-tu la boxe française et comment t'es-tu dirigé vers ce sport ?

J'ai commencé la boxe française à l'âge de 8 ans, cela va donc faire 20 ans déjà que je fais ce sport...

C'est mon père qui m'a inscrit étant petit, je cherchais un sport dans lequel je pouvais me défouler puis j'ai finalement bien fait de choisir celui-ci.

Quels sont tes titres dans cette discipline ?

- Je suis champion de France junior 2010
- Médaille de bronze au championnat d'Europe junior 2010
- Vice-champion de France élite B 2012
- Champion de France militaire 2012
- Vice-champion de France élite A 2015
- Champion de France élite A 2017
- Champion du monde élite 2017
- Champion de France kick-boxing classe A
- Vice-champion de France élite A 2018
- Champion d'Europe élite 2018
- Champion de France élite A 2019
- Médaille d'argent au World Martials Arts 2019 (jeux olympiques des sports de combat)
- Champion du Monde élite 2019 (sacré le 30 novembre dernier)

Je totalise 71 combats : 61 victoires dont 7 par KO.

Pratiques-tu d'autres sports, si oui lesquels ?

Je ne suis pas licencié dans un autre sport, mais j'ai besoin de me couper de la boxe pendant mes vacances sportives. Foot en salle avec les copains, sortie en vélo etc...

La boxe française et la police : pratiques-tu ce sport dans le cadre de ta fonction ?

Oui j'ai ma licence FSPN, je suis membre de l'équipe de France police. Lors du dernier championnat organisé, j'ai dû déclarer forfait pour cause de blessure. (Déchirure à la cuisse)

J'ai eu une saison de 15 combats dont 14 victoires, le cumul des combats, stage etc... ont fait que je n'ai pas pu boxer pour le championnat.

Une semaine avant le championnat je boxais pour une place en finale du championnat d'Europe combat ou j'ai boxé blessé.

As-tu des facilités de la part de ton service pour t'entraîner et pour te rendre sur les compétitions ?

Je n'ai aucune facilité de la part de mon service pour m'entraîner, je dois malheureusement m'adapter malgré mon niveau...

Lorsque je fais 07:00-18:08, j'enchaîne sur l'entraînement au club après avoir eu 11h08 de service et 45 min de bouchons.

Lorsque je fais 09:00-20:08 je me lève plus tôt et je fais mon entraînement de 07:00 à 08:30 avant la prise de service.

En l'occurrence depuis cette année (au bout de 3 ans ...) j'ai droit à des ASA pour mes combats de boxe française. Donc je n'ai plus à utiliser mes propres congés pour pouvoir boxer.

Ce sport t'a-t-il été déjà utile dans le cadre de tes fonctions en tant qu'Adjoint de Sécurité ?

Je n'ai jamais eu à utiliser mes compétences sportives en service, ça peut rassurer l'équipage avec qui je suis en cas de problème, puis ce sport m'apporte de la sérénité, sang-froid, calme.

As-tu des objectifs sportifs ou professionnels sur les prochaines années ?

En boxe française j'ai tout gagné, je viens même d'accrocher une deuxième étoile mondiale à mon palmarès. Il y a la savate promotionnelle qui est un bon compromis, nouveau challenge, un peu plus de médiatisation et on est rémunéré.

Je participe d'ailleurs à un très gros tournoi le 14 décembre 2019 à Dakar. Les meilleurs seront réunis sur ce tournoi...

Me confronter aux meilleurs me motive.

Un dernier mot ?

Des remerciements.

Je voulais tout d'abord te remercier pour l'intérêt que tu m'as porté sur cette interview.

Je voudrais remercier aussi tous les collègues qui me soutiennent au quotidien, qui sont fiers de moi, suivent à distance mes résultats et qui me motivent à continuer dans mon sport tout en étant exemplaire au boulot (oui il n'y a pas que des envieux dans mon service ;))

Merci aux collègues avec qui j'ai pu travailler et beaucoup apprendre à leurs côtés, ils ont été une source de motivation.

Merci à mon papa de m'aider comme il peut puis merci à Antonio Mastropasqua dit « toto » mon entraîneur au Toulouse multi boxe de m'avoir amené sur le toit du monde.



Amine et son papa Ben FEDDAL

CONCENTRE-TOI ET RESPIRE

Vanessa LAFERRIÈRE



Quinze ans de police scientifique sur le terrain à côtoyer toutes les couches de la société aux moments les plus dramatiques de la vie des victimes.

Mais, au-delà de l'aspect technique du métier, il y a l'humain, l'adrénaline, la peur, le dégoût, l'empathie et les cauchemars. Parfois, nous affrontons l'horreur absolue, celle-là même qui n'aurait pas pu germer dans l'imagination du scénariste le plus tordu. Souvent, la réalité dépasse la fiction. Je voulais partager cela avec mes lecteurs.



Une disparition inquiétante et une famille dans l'angoisse. Nine, technicienne de police scientifique doit composer avec ses cauchemars et la méchanceté de sa cheffe surnommée Chou-Baca. Malgré la passion qu'elle a pour son métier, celui-ci la détruit à petit feu. Soutenue par ses amies et avide d'apporter des réponses à la famille, elle ira

jusqu'au bout de cette enquête.

Vanessa Laferrière est policier scientifique de terrain depuis quinze ans.

Ce métier l'a amenée à intervenir, de jour comme de nuit, sur des scènes de crimes parfois improbables.

Depuis le début, elle se protège des conséquences psychologiques de son travail, en écrivant ce qu'elle ressent. Le projet de ce livre est né des suites d'une affaire particulièrement marquante. C'est parce qu'elle aime les gens et la justice, qu'elle a dédié sa vie professionnelle à investiguer afin d'apporter des réponses aux victimes.

Elle milite également afin que le statut des policiers scientifiques change car, malgré la pénibilité de ce métier, ils sont classés dans la catégorie des personnels sédentaires.

Pour elle, ce livre est également une façon de revendiquer un nouveau regard des autorités sur le travail de ces professionnels aguerris, volontaires et sans lesquels un tiers des affaires ne serait pas résolu.

*Premier roman de l'une de nos collègues de l'Identité Judiciaire de Chambéry.
Il est l'aboutissement de plusieurs années de travail sur le terrain.*

DISPONIBLE CHEZ :

DECITRE, FNAC, AMAZON ET EN COMMANDE DIRECTEMENT CHEZ L'ÉDITEUR.

LES ÉDITIONS SYDNEY LAURENT

HAUSSE DES SALAIRES POUR LE CEA EN 2020



Franck FIEVEZ
Secrétaire National
Secteur Juridique et Revendicatif



Comment UNITÉ SGP POLICE a corrigé les carences du PPCR 2016 grâce au protocole d'accord du 19 décembre 2018.

À l'époque, le protocole « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) prévoyait une revalorisation des grilles indiciaires des trois versants de la fonction publique, ainsi que la transformation d'une partie du régime indemnitaire en points d'indice.

C'est tout naturellement que ces mesures se sont appliquées aux régimes spécifiques, dont ceux des corps actifs de la Police Nationale.

Pour autant notre ministère de tutelle n'a pas tenu compte des dispositions du droit commun prévues dans la fonction publique, et a signé avec Alliance et l'UNSA police, un protocole d'accord qui a couru sur 4 années, de 2017 à 2020.

Ainsi les personnels du corps d'encadrement et d'application, ont connu une mise en œuvre retardée et plus longue que pour le reste des fonctionnaires de la catégorie B.

Alors que notre organisation syndicale réclamait une grille du CEA revalorisée en raison des responsabilités particulières auxquelles les policiers sont contraints depuis des années, les premières mesures de 2017 firent l'effet d'une douche froide.

Ce protocole scélérat finissait d'anéantir tout espoir de lendemains qui chantent, en instaurant dans les mois qui suivirent, un abaissement d'échelon sur le grade de gardien de la paix.

Ce n'est qu'à l'issue des élections professionnelles de 2018, nous repositionnant en tant que leader, que nous entamions des négociations sur fond de climat social extrêmement tendu.

C'est dans ce contexte particulier, dicté par un tempo resserré, que s'ouvrait une fenêtre de tir close par les réunions des 18 et 19 décembre 2018.

Ces négociations présidées par le Ministre de l'Intérieur, Christophe CASTANER, et le secrétaire d'État, Laurent NUNEZ, aboutissaient à la signature d'un nouveau protocole d'accord.

Enfin !!! Nous venions de corriger, en partie, les carences du PPCR et par la même occasion de « booster » le pouvoir d'achat des gradés et gardiens de la paix.

En seulement une année, le protocole aura permis :

- ▶ De **revaloriser l'allocation de maîtrise** de **40€ au 1^{er} janvier 2019** ; de **30€ au 1^{er} juillet 2019** et de **30€ à compter du 1^{er} janvier 2020**.
- ▶ D'**augmenter l'ISSP de 0,5 point au 1^{er} janvier 2019**, sans préjudice de l'application du protocole du 11 avril 2016 ;
- ▶ Et d'**ouvrir des négociations** sur le chantier de l'organisation du temps de travail dans la police nationale, des heures supplémentaires (stock et flux), ainsi qu'un projet de Loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure.

Ainsi avec la nouvelle revalorisation au 1^{er} janvier 2020, **les salaires du corps d'encadrement et d'application auront été revalorisés de 140 € en moyenne**. Certains bénéficieront même d'une augmentation allant jusqu'à 167€.

1 an après :

-  **100 € d'augmentation de l'allocation de maîtrise** (Passant à 319.58€/mois au 01/01/2020)
-  **1.5 point d'augmentation d'ISSP** (28.5% au 1er janvier prochain)
-  Ainsi qu'un **gain indiciaire**

COMPAREZ : Tournez la page pour retrouver la grille indiciaire d'avril 2018 et celle au 1^{er} janvier 2020

▼ Grille Indiciaire d'avril 2018 (Avant application du protocole signé le 19 Décembre 2018) ▼

Echelon	Durée	Ind. maj	IRM	Trait. Brut Annuel	Trait. Brut Mensuel	I.S.S.P. 27,00%	All. de maîtrise	EPP ²	Indemnité spéc. ARTT	SALAIRE MENSUEL NET							
										Province 0% IR*	Province 1% IR*	Province 3% IR*	Paris/Versailles FSP/Corse	CRS Province 1% IR*	CRS Province 3% IR*	Martinique Guadeloupe	Ile de la Réunion
Echelon 2		626	795	35 201,42 €	2 933,45 €	792,03 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	3 139,95 €	3 165,23 €	3 215,80 €	3 340,77 €	3 214,06 €	3 264,62 €	4 195,41 €	4 394,20 €
Echelon 1	3 ans	606	770	34 076,77 €	2 839,73 €	766,73 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	3 046,36 €	3 070,83 €	3 119,78 €	3 244,76 €	3 119,66 €	3 168,61 €	4 068,51 €	4 260,95 €

Major																		
Exceptionnel		571	723	32 108,64 €	2 675,72 €	722,44 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 883,33 €	2 906,39 €	2 952,51 €	3 077,49 €	2 955,22 €	3 001,34 €	3 847,18 €	4 028,51 €	
Echelon 4		557	707	31 321,39 €	2 610,12 €	704,73 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 818,12 €	2 840,61 €	2 885,60 €	3 010,58 €	2 889,44 €	2 934,43 €	3 758,65 €	3 935,53 €	
Echelon 3	3 ans	536	681	30 140,51 €	2 511,71 €	678,16 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 719,70 €	2 741,35 €	2 784,64 €	2 909,71 €	2 790,17 €	2 833,47 €	3 625,25 €	3 795,47 €	
Echelon 2	2,5 ans	521	662	29 297,03 €	2 441,42 €	659,18 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 649,66 €	2 670,70 €	2 712,78 €	2 838,41 €	2 719,53 €	2 761,61 €	3 530,23 €	3 695,68 €	
Echelon 1	2 ans	501	636	28 172,38 €	2 347,70 €	633,88 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 556,67 €	2 576,90 €	2 617,37 €	2 743,74 €	2 625,73 €	2 666,20 €	3 403,92 €	3 563,02 €	

Bier/Chef																			
Echelon 6		526	668	29 576,19 €	2 464,85 €	665,51 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 673,20 €	2 694,45 €	2 736,94 €	2 862,37 €	2 743,27 €	2 785,76 €	3 562,10 €	3 729,14 €		
Echelon 5	3 ans	512	650	28 790,94 €	2 399,24 €	647,80 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 607,99 €	2 628,67 €	2 670,03 €	2 795,99 €	2 677,50 €	2 718,85 €	3 473,57 €	3 636,16 €		
Echelon 4	3 ans	499	634	28 059,92 €	2 338,33 €	631,35 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 547,01 €	2 567,16 €	2 607,47 €	2 733,92 €	2 615,99 €	2 656,30 €	3 390,93 €	3 549,40 €		
Echelon 3	2,5 ans	492	625	27 666,29 €	2 305,52 €	622,49 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 514,40 €	2 534,28 €	2 574,02 €	2 700,72 €	2 583,10 €	2 622,84 €	3 346,67 €	3 502,91 €		
Echelon 2	2,5 ans	476	605	26 766,57 €	2 230,55 €	602,25 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 439,53 €	2 458,76 €	2 497,21 €	2 624,51 €	2 507,58 €	2 546,03 €	3 245,15 €	3 396,31 €		
Echelon 1	2 ans	465	591	26 148,02 €	2 179,00 €	588,33 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 388,21 €	2 406,99 €	2 444,55 €	2 572,26 €	2 455,82 €	2 493,38 €	3 175,50 €	3 323,17 €		

Brigadier																			
Echelon 7		492	625	27 666,29 €	2 305,52 €	622,49 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 514,40 €	2 534,28 €	2 574,02 €	2 700,72 €	2 583,10 €	2 622,84 €	3 346,67 €	3 502,91 €		
Echelon 6	3 ans	476	605	26 766,57 €	2 230,55 €	602,25 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 439,53 €	2 458,76 €	2 497,21 €	2 624,51 €	2 507,58 €	2 546,03 €	3 245,15 €	3 396,31 €		
Echelon 5	3 ans	458	582	25 754,39 €	2 146,20 €	579,47 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 355,60 €	2 374,10 €	2 411,10 €	2 539,07 €	2 422,93 €	2 459,92 €	3 131,24 €	3 276,68 €		
Echelon 4	3 ans	440	559	24 742,21 €	2 061,85 €	556,70 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 271,67 €	2 289,44 €	2 324,99 €	2 453,63 €	2 338,27 €	2 373,81 €	3 017,32 €	3 157,05 €		
Echelon 3	3 ans	422	536	23 730,03 €	1 977,50 €	533,93 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 187,74 €	2 204,79 €	2 238,87 €	2 368,19 €	2 253,61 €	2 287,70 €	2 903,41 €	3 037,42 €		
Echelon 2	2,5 ans	407	517	22 886,55 €	1 907,21 €	514,95 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 117,70 €	2 134,14 €	2 167,02 €	2 296,89 €	2 182,97 €	2 216,29 €	2 808,39 €	2 937,63 €		
Echelon 1	2 ans	390	495	21 930,60 €	1 827,55 €	493,44 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 038,60 €	2 054,35 €	2 085,86 €	2 216,36 €	2 103,18 €	2 135,76 €	2 700,97 €	2 824,82 €		

Gardien de la Paix																		
Echelon 13		466	592	26 204,25 €	2 183,69 €	589,60 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 393,04 €	2 411,86 €	2 449,50 €	2 577,18 €	2 460,69 €	2 498,33 €	3 182,00 €	3 329,98 €	
Echelon 12	3 ans	442	561	24 854,68 €	2 071,22 €	559,23 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 281,33 €	2 299,18 €	2 334,89 €	2 463,45 €	2 348,01 €	2 383,71 €	3 030,31 €	3 170,68 €	
Echelon 11	2,5 ans	429	545	24 123,66 €	2 010,30 €	542,78 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 220,35 €	2 237,68 €	2 272,33 €	2 401,38 €	2 286,50 €	2 321,15 €	2 947,68 €	3 083,91 €	
Echelon 10	2,5 ans	413	525	23 223,94 €	1 935,33 €	522,54 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 145,48 €	2 162,16 €	2 195,52 €	2 325,17 €	2 210,99 €	2 244,57 €	2 846,16 €	2 977,31 €	
Echelon 9	2,5 ans	401	509	22 549,15 €	1 879,10 €	507,36 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 089,93 €	2 106,12 €	2 138,51 €	2 268,61 €	2 154,95 €	2 188,01 €	2 770,61 €	2 897,96 €	
Echelon 8	2,5 ans	390	495	21 930,60 €	1 827,55 €	493,44 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 038,60 €	2 054,35 €	2 085,86 €	2 216,36 €	2 103,18 €	2 135,76 €	2 700,97 €	2 824,82 €	
Echelon 7	2,5 ans	384	488	21 593,20 €	1 799,43 €	485,85 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	2 010,23 €	2 025,73 €	2 056,75 €	2 187,48 €	2 074,56 €	2 106,88 €	2 662,60 €	2 784,54 €	
Echelon 6	2,5 ans	375	476	21 087,11 €	1 757,26 €	474,46 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	1 968,56 €	1 983,71 €	2 014,00 €	2 145,06 €	2 032,53 €	2 064,46 €	2 605,94 €	2 725,03 €	
Echelon 5	2,5 ans	357	453	20 074,93 €	1 672,91 €	451,69 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	1 884,63 €	1 899,05 €	1 927,89 €	2 059,62 €	1 948,50 €	1 979,02 €	2 492,03 €	2 605,40 €	
Echelon 4	2 ans	341	433	19 175,21 €	1 597,93 €	431,44 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	1 809,76 €	1 823,53 €	1 851,13 €	1 983,41 €	1 873,65 €	1 902,81 €	2 390,51 €	2 498,80 €	
Echelon 3	2 ans	338	429	19 006,52 €	1 583,88 €	427,65 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	1 795,87 €	1 809,52 €	1 836,99 €	1 969,27 €	1 859,77 €	1 888,67 €	2 371,62 €	2 478,96 €	
Echelon 2	2 ans	335	425	18 837,82 €	1 569,82 €	423,85 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	1 781,98 €	1 795,51 €	1 822,85 €	1 955,13 €	1 845,88 €	1 874,53 €	2 352,74 €	2 459,12 €	
Echelon 1	2 ans	332	422	18 669,12 €	1 555,76 €	420,06 €	219,58 €	23,16 €	56,67€/113,32€	1 767,50 €	1 780,90 €	1 808,11 €	1 940,39 €	1 831,40 €	1 859,79 €	2 333,25 €	2 438,69 €	
Stagiaire	1 an	317	403	17 825,64 €	1 485,47 €	401,08 €	219,58 €		56,67€/113,32€	1 729,15 €	1 742,53 €	1 769,29 €	1 901,58 €	1 794,21 €	1 820,97 €	2 264,39 €	2 365,91 €	
Elève	1 an	317	355	17 825,64 €	1 485,47 €	401,08 €				1 316,05 €								

▼ Grille Indiciaire au 1^{er} janvier 2020 (protocole signé le 19 Décembre 2018 appliqué intégralement) ▼

Échelon		Durée	Ind. mai	IRM	Trait. Brut Annuel	Trait. Brut Mensuel	I.S.P. 28,50%	All. de maturisé	EPP1 ²	Indemnité spéc. ARRT
Échelon 3		2 ans	645	829	36 269,83 €	3 022,49 €	861,41 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
Échelon 2		2 ans	630	803	35 426,35 €	2 952,20 €	848,05 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
Échelon 1		2 ans	611	779	34 357,94 €	2 863,16 €	821,34 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
SALAIRE MENSUEL NET										
Province 0% IR*	Province 1% IR*	Province 3% IR*	Paris/Versailles FSPN/Corso	CRS Province 1% IR*	CRS Province 3% IR*	Martinique Guadeloupe	Ile de la Réunion			
3 327,42 €	3 353,47 €	3 405,56 €	3 531,51 €	3 402,29 €	3 454,38 €	4 459,56 €	4 623,99 €			
3 281,05 €	3 306,69 €	3 357,98 €	3 484,33 €	3 355,52 €	3 406,80 €	4 395,76 €	4 557,98 €			
3 187,45 €	3 212,28 €	3 261,95 €	3 389,05 €	3 261,11 €	3 310,78 €	4 268,28 €	4 424,71 €			

Major																	
Except		576	734	32 389,80 €	2 699,15 €	777,27 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	3 032,35 €	3 055,86 €	3 102,86 €	3 231,18 €	3 104,68 €	3 151,68 €	4 057,40 €	4 204,13 €
Échelon 5		566	722	31 827,48 €	2 652,29 €	766,59 €	319,58 €	-23,17 €		2 994,41 €	3 017,58 €	3 063,94 €	3 192,54 €	3 066,41 €	3 112,76 €	4 006,19 €	4 150,21 €
Échelon 4	3 ans	558	711	31 377,62 €	2 614,80 €	750,56 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 939,01 €	2 961,70 €	3 007,09 €	3 136,18 €	3 010,53 €	3 055,92 €	3 929,88 €	4 071,24 €
Échelon 3	2 ans	540	689	30 365,44 €	2 530,45 €	726,52 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 854,38 €	2 876,35 €	2 920,29 €	3 050,04 €	2 925,18 €	2 969,43 €	3 814,92 €	3 950,86 €
Échelon 2	2 ans	525	669	29 521,96 €	2 460,16 €	707,82 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 788,69 €	2 810,10 €	2 852,90 €	2 983,17 €	2 858,92 €	2 902,57 €	3 725,57 €	3 857,39 €
Échelon 1	2 ans	506	645	28 453,54 €	2 371,13 €	681,11 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 695,09 €	2 715,69 €	2 756,88 €	2 887,89 €	2 764,51 €	2 807,29 €	3 598,09 €	3 724,12 €

Bier/Chef																	
Échelon 6		534	681	30 028,05 €	2 502,34 €	719,84 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 830,46 €	2 882,22 €	2 896,75 €	3 025,67 €	2 901,05 €	2 945,07 €	3 782,77 €	3 916,92 €
Échelon 5	3 ans	514	655	28 903,40 €	2 408,62 €	698,48 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 755,79 €	2 776,90 €	2 819,14 €	2 949,66 €	2 825,73 €	2 869,06 €	3 680,90 €	3 810,56 €
Échelon 4	3 ans	502	640	28 228,61 €	2 352,38 €	685,12 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 708,86 €	2 729,57 €	2 771,00 €	2 901,89 €	2 778,40 €	2 821,28 €	3 617,18 €	3 743,74 €
Échelon 3	3 ans	492	627	27 666,29 €	2 305,62 €	671,77 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 662,18 €	2 682,49 €	2 723,12 €	2 854,38 €	2 731,32 €	2 773,78 €	3 553,43 €	3 677,29 €
Échelon 2	2 ans ½	477	608	26 822,81 €	2 235,23 €	646,39 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 672,96 €	2 692,50 €	2 631,59 €	2 763,57 €	2 641,59 €	2 682,97 €	3 431,87 €	3 550,43 €
Échelon 1	2 ans	468	597	26 316,72 €	2 193,06 €	631,70 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 621,28 €	2 640,38 €	2 578,69 €	2 770,98 €	2 659,94 €	2 630,38 €	3 381,57 €	3 476,95 €

Brigadier																	
Échelon 7		492	627	27 666,29 €	2 305,62 €	671,77 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 662,18 €	2 682,49 €	2 723,12 €	2 854,38 €	2 731,32 €	2 773,78 €	3 553,43 €	3 677,29 €
Échelon 6	3 ans	477	608	26 822,81 €	2 235,23 €	646,39 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 572,95 €	2 592,50 €	2 631,59 €	2 763,57 €	2 641,59 €	2 682,97 €	3 431,87 €	3 550,43 €
Échelon 5	3 ans	462	589	25 979,32 €	2 164,94 €	619,68 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 479,43 €	2 498,17 €	2 536,10 €	2 668,38 €	2 548,11 €	2 587,78 €	3 304,38 €	3 417,29 €
Échelon 4	3 ans	443	565	24 910,91 €	2 075,91 €	596,98 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 399,76 €	2 417,81 €	2 455,00 €	2 587,28 €	2 468,47 €	2 506,68 €	3 195,97 €	3 303,89 €
Échelon 3	3 ans	425	542	23 898,73 €	1 991,56 €	574,27 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 319,47 €	2 336,84 €	2 373,28 €	2 505,56 €	2 388,20 €	2 424,96 €	3 086,93 €	3 189,66 €
Échelon 2	2 ans ½	413	527	23 223,94 €	1 935,33 €	554,24 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 249,58 €	2 267,33 €	2 302,82 €	2 435,11 €	2 319,02 €	2 354,50 €	2 991,54 €	3 091,15 €
Échelon 1	2 ans	395	504	22 211,76 €	1 850,98 €	535,54 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 183,81 €	2 200,89 €	2 235,17 €	2 367,45 €	2 252,57 €	2 286,85 €	2 902,30 €	2 996,62 €

Gardien de la Paix																	
Échelon 12		469	598	26 372,95 €	2 197,75 €	637,04 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 540,00 €	2 559,26 €	2 597,78 €	2 730,02 €	2 608,64 €	2 649,42 €	3 387,21 €	3 503,54 €
Échelon 11	3 ans ½	446	569	25 079,61 €	2 089,97 €	606,32 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 432,37 €	2 450,71 €	2 488,18 €	2 620,46 €	2 501,05 €	2 539,86 €	3 240,68 €	3 350,28 €
Échelon 10	3 ans	432	551	24 292,35 €	2 024,36 €	580,95 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 343,27 €	2 360,84 €	2 397,50 €	2 529,78 €	2 411,99 €	2 449,18 €	3 119,10 €	3 223,62 €
Échelon 9	3 ans	417	532	23 448,87 €	1 954,07 €	563,59 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 282,36 €	2 299,42 €	2 335,49 €	2 467,78 €	2 351,10 €	2 387,17 €	3 036,32 €	3 136,87 €
Échelon 8	3 ans	407	519	22 886,55 €	1 907,21 €	548,90 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 230,66 €	2 247,72 €	2 282,85 €	2 415,14 €	2 299,40 €	2 334,54 €	2 966,03 €	3 063,32 €
Échelon 7	2 ans ½	395	504	22 211,76 €	1 850,98 €	535,54 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 183,81 €	2 200,89 €	2 235,17 €	2 367,45 €	2 252,57 €	2 286,85 €	2 902,30 €	2 996,62 €
Échelon 6	2 ans ½	386	492	21 705,67 €	1 808,81 €	522,19 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 137,57 €	2 154,29 €	2 187,71 €	2 319,99 €	2 205,97 €	2 239,39 €	2 838,54 €	2 930,24 €
Échelon 5	2 ans ½	377	481	21 199,58 €	1 766,63 €	506,16 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 081,70 €	2 097,91 €	2 130,31 €	2 262,59 €	2 149,59 €	2 181,99 €	2 761,66 €	2 850,09 €
Échelon 4	2 ans	358	456	20 131,16 €	1 677,60 €	486,13 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	2 011,72 €	2 027,28 €	2 058,40 €	2 190,68 €	2 078,96 €	2 110,08 €	2 665,76 €	2 749,64 €
Échelon 3	2 ans	343	437	19 287,68 €	1 607,31 €	471,44 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	1 960,31 €	1 975,40 €	2 005,57 €	2 137,86 €	2 027,08 €	2 057,25 €	2 595,49 €	2 675,85 €
Échelon 2	2 ans	340	434	19 118,98 €	1 593,25 €	464,76 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	1 937,54 €	1 952,41 €	1 982,16 €	2 114,44 €	2 004,09 €	2 033,84 €	2 563,92 €	2 642,96 €
Échelon 1	2 ans	339	432	19 062,75 €	1 588,56 €	458,08 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€	1 914,13 €	1 928,80 €	1 958,12 €	2 090,40 €	1 980,48 €	2 009,80 €	2 531,73 €	2 609,46 €
Stagiaire	1 an	317	404	17 825,64 €	1 485,47 €	423,36 €	319,58 €		56,67€/113,32€	1 827,49 €	1 840,88 €	1 867,65 €	1 999,94 €	1 892,56 €	1 919,34 €	2 365,76 €	2 464,55 €
Élève	1 an	317	355	17 825,64 €	1 485,47 €	178,26 €				1 307,07 €							

GRÂCE À LA MGP, PERSONNE NE SAIT OÙ J'HABITE



MGP^{PROTECT}

Le service gratuit qui me rend introuvable

Parce que les risques que je prends dans mon métier peuvent empiéter sur ma vie privée et menacer mes proches à mon domicile, la MGP invente MGProtect.

MGProtect, une nouvelle façon de me protéger en me rendant introuvable.

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 04/2019 - Document non contractuel à caractère publicitaire.